

Origine de l'Office grégorien

Introduction¹

Le chant grégorien de la Messe est la refonte du chant romain (vieux-romain) effectuée, dans le nord-est de la Gaule au cours la 2^e moitié du 8^e siècle². Dans le même mouvement de réforme, le répertoire romain de l'Office fut pareillement refondu pour donner l'Office grégorien, d'abord dans sa forme séculière, puis dans sa forme bénédictine³. Désormais, c'est de l'Office seul que nous traitons avec l'intention de déterminer, si possible, le lieu et la date de la création de sa forme grégorienne. Nous aurions aimé commencer par une étude du sacramentaire VIEUX-GELASIEN et du répertoire grégorien de la Messe, mais le manque de temps ne nous permet pas actuellement de présenter un ensemble aussi important.

* *

¹ Moine de Solesmes depuis 1973. A déjà publié trois articles dans *Ecclesia Orans*, le premier pour préciser l'origine de la fête du 1^{er} janvier (GUILMARD/94), le deuxième sur le secours apporté par la musique dans la datation des pièces de chant grégorien (GUILMARD/99), le troisième sur *Dom Guéranger et la restauration du chant liturgique* (2005/2).

Voir la liste des abréviations à la fin – les abréviations, les sigles et les mots en petites capitales renvoient systématiquement à cette liste.

Le mot « Office », avec une majuscule, désigne l'ensemble de la liturgie à l'exception de la Messe, soit les vigiles, les laudes, les vêpres, et les petites heures. Le mot « office », avec une minuscule, désigne l'ensemble des pièces de chant utilisées pour une fête ; on utilisera aussi l'expression « formulaire » (de chant) ; un formulaire de chant est constitué surtout d'antiennes et de répons.

² La création du chant grégorien de la Messe a été réalisée entre 754 (arrivée du pape Étienne II en Gaule) et 800 (date du premier témoin connu, un manuscrit non noté mais correspondant presque entièrement à l'organisation du chant grégorien). On attribue généralement à l'évêque de Metz, saint Chrodegang (+ 766), l'honneur d'avoir été à l'origine du chant grégorien de la Messe.

Pour démontrer ces affirmations et avoir plus de détails, nous renvoyons à nos deux articles GUILMARD/94 et 99. Seuls quelques musicologues se refusent encore à l'évidence de cette vérité, en particulier parce qu'ils ne considèrent pas le cadre liturgique et qu'ils s'inquiètent outre mesure de difficultés de détail qui n'empêchent nullement une conclusion globale.

Depuis quelques années, on parle de métissage ou d'hybridation du chant vieux-romain avec le chant gallican, pour exprimer le résultat de l'action des musiciens qui ont créé le grégorien à partir du vieux-romain. Or, la notion de métissage ou d'hybridation, qui est le croisement de deux races différentes, ne s'applique aucunement ici. D'abord, parce qu'il y a disparité d'influence : le chant romain ayant tout fourni au grégorien, si ce n'est l'art de l'ornementation ; la création du grégorien ne doit donc rien au répertoire gallican, elle lui est redevable, au plus, de l'esthétique gallicane – ce qui est beaucoup au plan artistique, mais peu d'un point de vue général. En outre, le chant gallican nous est entièrement inconnu – l'essai entrepris pour en découvrir des vestiges dans le grégorien n'a pas abouti (voir GUILMARD/99) ; il est donc anormal, alors qu'il est patent que la renaissance carolingienne fut l'œuvre d'hommes venus de diverses nations, d'attribuer – comme allant de soi – au seul chant gallican ce qui revient peut-être à l'esthétique anglaise, italienne ou wisigothique : étaient-ce vraiment des chantres francs qui ont fait le grégorien ? pourquoi ce ne seraient pas des Anglais formés à la même École qu'Alcuin ? Plutôt que de métissage, il est donc préférable de parler de « refonte créatrice » ou d'utiliser une expression semblable.

³ Les saints peuvent être célébrés par une Messe ou par un office. Ces deux fonctions liturgiques ne se sont pas diffusées, quant au chant, de la même manière, attendu qu'elles n'entraient pas dans les mêmes contextes. Le mode de diffusion des messes du fonds originel a été uniforme et universel : les saints fêtés à l'origine ont été célébrés ensuite partout et avec les mêmes pièces de chant (sauf pour les alléluias) ; bien sûr, il y eut des additions, mais elles furent lentes. Le mode de diffusion des offices a été globalement uniforme et universel, mais il y a eu place pour des ordonnances différentes selon les lieux, et des choix locaux de pièces propres.

L'origine *romaine* de l'Office grégorien n'a jamais été traitée pour elle-même, tant sont rares les chercheurs (pour la liturgie ou pour la musique) qui s'intéressent à l'Office et qui ont accès à son répertoire vieux-romain. Pour établir absolument cette origine romaine, il faudrait produire, comme cela a été fait pour la Messe, les mêmes arguments qui aboutiraient aux mêmes conclusions. Du fait que *l'Office se situe dans la suite de la Messe*, l'argumentation bénéficie des résultats obtenus pour la Messe, puisque c'est la liturgie romaine dans son entier qui a été introduite en Gaule durant la deuxième moitié du 8^e siècle. Nous avons déjà produit des exemples significatifs pour lesquels il est possible de montrer que l'Office grégorien dérive de l'Office romain⁴. Ainsi, l'antienne *Laurentius bonum opus* de saint Laurent, un groupe d'antiennes fériales du 3^e mode, les *antiennes O* de l'Avent et enfin les offices de Noël et des fêtes mariales. Il faut surtout s'appuyer sur le fait que c'est le calendrier de Rome qui sert de base à l'Office grégorien – nous verrons plus loin en quoi ce calendrier adapté en Gaule a été par deux fois modifié –, et sur le fait que les prescriptions de Charlemagne (reprises en divers synodes ou prescriptions de cette époque) réclament l'alignement de la liturgie locale sur l'usage de Rome, en particulier pour l'Office⁵.

L'archétype de l'Office grégorien. L'unité générale du répertoire de l'Office grégorien dans la tradition manuscrite rend certaine l'existence d'un modèle qui a été diffusé. Certains médiévistes pensent que le répertoire grégorien est dépourvu d'un tel archétype, mais lorsqu'un corpus se répand dans toute l'Europe avec un socle d'une uniformité remarquable et avec une ordonnance partielle mais réelle, on voit mal ce que peut signifier l'absence d'un archétype⁶.

L'importance de cette question justifie qu'on présente un exemple pris parmi tant d'autres et donné, pour l'instant, sans commentaires. Les tableaux 1 et 2 font le relevé des antiennes et des répons utilisés par les manuscrits publiés dans le CAO⁷ pour la fête de saint Jean-Baptiste. Toutes les pièces de cette fête ont été mentionnées ici avec leur numéro dans le CAO/3 et 4, et avec les manuscrits qui en témoignent : C, G, B, E, M, V (antiphonaires séculiers), et H, R, D, F, S, L (antiphonaires bénédictins). Pour les antiennes comme pour les répons, on distingue trois zones : l'une montre l'unanimité presque entière des témoins, l'autre montre des témoins isolés, la troisième est intermédiaire et concerne trois ou quatre pièces où l'unanimité fait défaut. Le grisé signale les pièces assurément propres aux antiphonaires bénédictins.

CAO/3	Antiennes	mss séculiers					mss bénédictins						
		C	G	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
1249	Ad omnia quae mittam te,	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
1448	Apertum est os Zachariae, et	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
2400	Dominus ab utero vocavit me,	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L

⁴ GUILMARD/94 et 99.

⁵ *Libri Carolini, Capitulare de imaginibus*, I, 6 (MGH *Concilia*, II, Suppl. 1924, p. 21-22, éd. Hubert Bastgen ; PL 98 c. 1021-1022) : «...Sanctae Romanae Ecclesiae fastigium sublimare cupientes... apostolicae sedis traditionem in psallendo suscipere... beati Petri Sedem in omnibus sequi... » La Chronique de Moissac écrit à propos de Charlemagne (802) : « Mandavit autem ut unusquisque episcopus in omni regno vel imperio suo, ipsi cum presbyteris suis officium, sicut psallit Romana Ecclesia, facerent. » (PL 98 c. 1429A). Voir aussi VOGEL.

⁶ Voir GUILMARD/99, p. 472-474. Au plan de la mélodie, dom Daniel Saulnier précise : « Au moins pour les pièces les plus anciennes du répertoire romano-franc (de façon différenciée pour le Propre de la messe et pour l'office), le nombre et la qualité des variantes géographiques et culturelles ne parviennent pas à faire oublier l'étonnante unité qu'une pièce de chant peut présenter à travers toute l'Europe. » (SAULNIER/05, p. 386). Ainsi, puisque « les pièces les plus anciennes du répertoire romano-franc » sont les seules à mériter le qualificatif de *romano-franc*, – les pièces plus récentes n'étant pas romaines et, souvent, n'étant pas franques – il y a au plan mélodique, dans tout l'ensemble du répertoire grégorien, une unité que rien n'a pu effacer.

⁷ CAO/1 et 2, n. 99.

2502	Ecce dedi verba mea in ore	C • B E M V	H R D F S L
2639	Elisabeth Zachariae magnum	C • B E M V	H R D F S L
2891	Formans me ex utero servum	C • B E M V	H R D F S L
3338	Ingresso Zacharia templum	C • B E M V	H R D F S L
3353	Innuebant patri eius quem	C • B E M V	H R D F S L
3370	Inter natos mulierum, non	C • B E M V	H R D F S L
3504	Ioannes vocabitur nomen eius;	C • B E M V	H R D F S L
3785	Misit Dominus manum suam	C • B E M V	H R D F S L
3858	Nazaraeus vocabitur puer iste;	C • B E M V	H R D F S L
3862	Ne timeas a facie eorum, quia	C • B E M V	H R D F S L
4345	Posuit os meum Dominus	C • B E M V	H R D F S L
4381	Priusquam te formarem in	C • B E M V	H R D F S L
4595	Reges videbunt et consurgent	C • B E M V	H R D F S L
5218	Tu puer, propheta Altissimi	C • B E M V	H R D F S L
4382	Pro eo quod non credidisti	C • B E M V	H R F S L
4412	Puer qui natus est nobis plus	C • B E M	H R D F S L
3498	Ioannes est nomen eius; vinum	C • B E M V	H R D L
3431	Iste puer magnus coram	C • B E	H R D
3403	Ipse praeibit ante illum, in	C • E	H R D F S L
2753	Ex utero senectutis et sterili	C •	H R D F S L
2156	Descendit angelus Domini ad	• B E	H R
3369	Inter natos mulierum, non est	C •	H
2905	Fuit homo missus a Deo, cui	C •	
3067	Hic venit Ioannes in	C •	
1405	Angelus ad Zachariam est	C •	
2638	Elisabeth pariet tibi filium, et	C •	
2670	Erit enim magnus coram	•	F L
2714	Et posuerunt omnes qui	• M	F
3864	Ne timeas, Zacharia, quoniam	• E	
4634	Respondens mater eius, dixit:	• E	
1551	Baptista Christi Ioannes, te	• E	
2637	Elisabeth impletum est tempus	• E	
2669	Erit enim magnus coram	• E	
2711	Et multos filiorum Israel	• E	
2691	Et audierunt vicini et cognati	• E	
2700	Et erit tibi gaudium et	• E	
2702	Et factum est in die octavo,	• E	
2704	Et factum est in die octavo,	• B	
2703	Et factum est in die octavo,	•	R
1324	Allatum est caput beatissimi	•	S

Tableau 1 – Le point indique une lacune.

CAO/4	Répons	mss séculiers					mss bénédictins						
		C	G	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
7435	Priusquam te formarem in utero	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6652	Elisabeth Zachariae magnum	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6837	Hic Praecursor directus, et lucerna	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6750	Fuit homo missus a Deo cui	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6970	Innuebant patri eius quem vellet	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6409	Descendit angelus Domini ad	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6757	Gabriel angelus apparuit	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
6979	Inter natos mulierum non surrexit	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
7420	Praecursor Domini venit, de quo	C •		B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
7791	Tu, puer, propheta Altissimi	C •						H	R	D	F	S	L
6991	Ipse praeibit ante illum in spiritu	C •							R	D	F	S	L
6580	Ecce constitui te hodie super	C •								D	F	S	L
7451	Puer qui natus est nobis plus	C •											
6998	Iste est de sublimibus								R				L
6582	Ecce dedi verba mea in ore tuo.		•						R				

Tableau 2 – Le point indique une lacune.

Les témoins de l'Office romain. En dehors de quelques fragments, deux témoins seulement de l'Office romain sont connus : ROM 1 et ROM 2. Le premier manuscrit donne la liturgie de Saint-Pierre ; son témoignage est du plus haut intérêt, et il est plus sûr que

ROM 2 qui comporte d'ailleurs une lacune importante. Malgré la stabilité mélodique de ROM 1, des modifications *liturgiques*, ayant eu lieu entre les origines et le temps où il fut écrit, sont visibles⁸.

Les témoins de l'Office grégorien. L'antiphonaire grégorien de l'Office est donné par de nombreux manuscrits, parmi lesquels certains, surtout aux premiers temps, sont dépourvus de notation. Presque tous les manuscrits qui nous restent, sont fort éloignés du temps de création. Le manuscrit C de Compiègne, le plus proche, est postérieur de près d'un siècle ; de même le Tonaire de METZ qui donne seulement les pièces classées par tons, et le Tonaire de Régimont de PRÜM. Le codex ALBI date des environs de l'an 900. La rédaction de Hartker (H) se situe vers l'an 1000, soit deux siècles après la création de l'Office grégorien.

La structure des offices et le répertoire (antiennes et répons). Cet éloignement explique qu'aucun manuscrit ne donne l'état primitif, puisque suppressions, additions, déplacements et autres transformations ont modifié cet état. En effet, les pièces ont parfois été transmises sous forme de listes plus ou moins longues, sans que l'emploi soit exactement précisé. Or, un répons et, surtout, une antienne peuvent de soi servir en plusieurs endroits de l'office, ou même d'un temps liturgique (par exemple, antienne des premières vêpres ou des laudes ; antienne du dimanche ou de la semaine). Il s'ensuit qu'il n'y avait guère de contrainte, mais il s'ensuit aussi que le nombre de pièces pouvait ne pas sembler suffisant, et qu'il ait fallu (ou qu'on ait voulu) créer d'autres pièces.

Ainsi, la variété des pièces du répertoire et des fêtes, et les variantes dans l'ordre des pièces interdisent un regard rapide et superficiel. Il faut toujours nuancer et essayer de trouver le motif de telle ou telle particularité, alors que le répertoire de la Messe est presque monolithique en raison de sa structure simple et imposée, sans doute aussi à cause de son importance et de son caractère public.

On doit aussi noter que la structure des offices n'est pas la même pour toutes les célébrations, en ce sens

- qu'une fête peut être célébrée sans pièces propres, avec seulement un renvoi au répertoire du temps liturgique en cours – par exemple, l'Avent –, ou au commun – par exemple, la fête (bénédictine) de saint Marc⁹ ;
- ou bien qu'elle peut être pourvue d'une pièce unique – par exemple, la fête des saints Côme & Damien¹⁰ –, ou seulement des antiennes de Laudes – par exemple, la fête des saints Marcellin & Pierre¹¹ ;
- ou bien, à l'extrême en passant tous les stades intermédiaires, qu'elle peut avoir un jeu complet de pièces pour toutes les heures liturgiques.

On ne doit donc pas s'étonner que – malgré un point de départ unique – le nombre et la place des pièces ne soient jamais bien définis, et qu'on ait composé des morceaux et apporté de nombreux aménagements à l'ensemble de l'Office.

Les fêtes universelles. On peut estimer que, si une fête appartenait dès l'origine au corpus grégorien, elle a été nécessairement diffusée partout où le grégorien s'est répandu, sauf simple désuétude ou présence d'un obstacle à son maintien. Ainsi, une fête qui n'est guère goûtée, peut disparaître par manque d'intérêt, et une célébration peut être écartée par une autre. Il y eut aussi parfois le refus d'accueillir des saints étrangers – nous verrons plus loin les cas des Camaldules et de Bénévent¹².

Dans l'autre sens, une fête nouvelle peut connaître un succès général, pénétrer dans la liturgie de presque toutes les églises, et avoir sa place dans leurs antiphonaires. C'est le

⁸ BARRE.

⁹ CAO/2, 90⁵ etc.

¹⁰ CAO/1, 109³ et 112.

¹¹ CAO/1, 98 et 107².

¹² Voir notes 46 et 76.

cas de la fête de saint Nicolas qui n'est pas antérieure à la fin 9^e siècle ; c'est le cas de la fête de la Trinité qui date du début du 10^e siècle. Une célébration nouvelle peut être imposée par une autorité, comme ce fut le cas de la Toussaint par Louis le Pieux, vers 835. Les fêtes nouvelles se signalent habituellement par les désaccords qu'elles créent entre les manuscrits relativement à leur place et à leur organisation. Ainsi, la fête de saint Nicolas n'est pas située partout au même endroit dans les divers antiphonaires.

Ce qui vient d'être dit pour l'universalité des fêtes, vaut aussi pour l'universalité des antiennes ou des répons.

On comprend qu'il n'est pas toujours facile de discerner la signification de l'universalité d'une fête ou d'une pièce dans les manuscrits, ou au contraire la signification de sa rareté. D'une manière générale, mais surtout ici, il faut prendre avec discernement les témoignages extrinsèques à la liturgie, parce que leur portée réelle nous échappe souvent. Il reste que l'universalité est le premier critère à mettre en œuvre dans l'histoire du répertoire.

Les offices historiés. La tradition manuscrite des *offices historiés* est assez différente de celle l'Office. « Parce qu'étroitement liées au caractère très local d'un culte, les *historiae* ont d'abord été consignées dans un type de manuscrit très spécifique [...] : le recueil hagiographique.¹³ » C'est dire que l'adoption après coup de la fête d'un saint n'implique pas sa présence dans les antiphonaires de l'Office. Ainsi, les saints dont la fête se trouve dans tous les antiphonaires de l'Office ont une grande importance.

L'Office grégorien séculier et l'Office grégorien bénédictin. L'Office grégorien comporte une forme séculière et une forme bénédictine. On les distingue principalement par le nombre de pièces aux vigiles : respectivement 9 et 13 antiennes, et respectivement 9 et 12 répons. Certains manuscrits monastiques possèdent des fêtes célébrées selon la manière séculière ; soit qu'un office ait été reçu sous sa forme séculière, comme l'office des défunts¹⁴ ; soit que l'organisation liturgique de l'ouvrage en question n'ait pas été très cohérente¹⁵.

C'est de la forme séculière qu'est sortie la forme bénédictine. L'évidence de cette assertion s'impose à qui ouvre un antiphonaire séculier et le compare à des antiphonaires bénédictins, en prenant note des modifications qui ont détérioré l'ordonnance primitive. Dom René-Jean Hesbert, qui a dépouillé tant et tant d'antiphonaires, l'affirme sans ambages¹⁶. En outre, dom Jean Claire a fait remarquer que pour compléter leur office ferial – qui est la base de tout l'Office –, les bénédictins ont ajouté des antiennes qui sont le plus souvent uniques et de diffusion universelle dans la tradition monastique : Il y a donc eu une source unique de l'Office bénédictin, comme il y a eu un archétype séculier¹⁷. Dans les tableaux 1 et 2, les pièces (peu nombreuses) ajoutées par l'office bénédictin à son modèle sont bien visibles.

Pour étudier le lieu d'origine de l'Office, nous commencerons donc par sa forme séculière.

1. Tours et l'origine de l'Office grégorien séculier

L'étude du répertoire grégorien de l'Office séculier peut, en première analyse, prendre pour base le CAO/1 de dom René-Jean Hesbert. L'auteur y présente six manuscrits de l'Office déjà énoncés : C, G, B, E, M, V, qui suivent le cursus séculier et fournissent un aperçu des formes française, germanique et italienne de l'Office séculier.

¹³ GOUDESSENNE, p. 96.

¹⁴ Voir CAO/2, 127².

¹⁵ Voir H et CAO/2, p. VII-VIII.

¹⁶ CAO/2, p. V.

¹⁷ Voir CLAIRE, p. 161.

Nous proposons une méthode nouvelle¹⁸ qui consiste à comparer les calendriers, non pas certes les calendriers proprement dits, mais l'ensemble des fêtes effectivement présentes *de quelque façon* dans les manuscrits. On notera que tel saint peut être présent dans un manuscrit, sans qu'il soit vraiment l'objet d'une fête, ainsi que nous le verrons pour le groupe des saints Marius, Marthe, Audifax et Abacuc¹⁹, mais aussi pour saint Georges attesté dans certains antiphonaires par seulement quelques pièces²⁰.

L'ensemble des fêtes présentes dans les manuscrits du CAO/1 est assez réduit. Il comporte un fonds commun à presque toutes les formes liturgiques romaines, dont nous donnons ici le sanctoral en omettant l'ange Michel, l'Exaltation de la Sainte Croix, le temporel et les communs habituels :

- Apôtre : Jean, Philippe & Jacques, Pierre & Paul, André ;
- martyr : Étienne, Sébastien, (Vincent), Georges, Jean-Baptiste, Laurent, Tiburce, Hippolyte, Clément ;
- martyrs : Innocents, Marcellin & Pierre, Jean & Paul, Côme & Damien ;
- femme : Lucie, Agnès, Agathe, Cécile ;
- Notre-Dame : Purification, (Annonciation), Assomption, Nativité.

A ces célébrations romaines, s'en ajoutent d'autres ne venant pas de Rome (Voir le tableau 3).

	Fêtes	Manuscrits séculiers						Manuscrits bénédictins					
		C	G	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
21.12	Thomas	C	•	–	E	M	V	–	–	–	F	S	L
03.05	Inven. Croix	[C]	–	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
30.08	Décoll. J.-B.	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
01.11	Toussaint	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
	Trinité	–	G	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
22.08	Symphorien	C	•	–	E	M	V	–	–	–	F	–	–
22.09	Maurice	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	•	–
11.11	Martin	C	•	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
13.11	Brice	C	•	B	E	M	V	H	R	–	F	–	–

Tableau 3

Le point indique une lacune. Un trait indique l'absence de la fête dans l'antiphonaire.

La plupart des célébrations du tableau 3 sont très largement attestées. Voyons la signification de ce fait pour chacune d'entre elles.

Le sanctoral grégorien séculier s'est accru par rapport au sanctoral venu de Rome. La fête de saint Thomas – dont le caractère primitif **ne paraît pas certain** –, l'Invention de la Sainte Croix et la Décollation de saint Jean-Baptiste ne sont pas significatives à notre point de vue, en ce sens qu'elles ne renvoient pas à une origine précise, et qu'elles ont peut-être été diffusées avec les sacramentaires, puisque le VIEUX-GELASIEN et celui de GELLONE présentent ces célébrations.

Au contraire, les quatre dernières fêtes, quoique fréquemment présentes, à partir du 9^e siècle, dans les manuscrits de régions variées, peuvent se rattacher à des lieux de culte.

Le fait que la grande majorité des antiphonaires grégoriens de l'Office séculier possèdent ces quatre fêtes, a-t-il une signification pour l'histoire du grégorien ?

¹⁸ Pour localiser les manuscrits, on a souvent utilisé les particularités des séries de répons. Cette méthode a peu de chances de parvenir à des résultats précis et sûrs lorsque l'on cherche à remonter aux origines, puisque les manuscrits qui nous restent, sont tardifs et trop peu nombreux pour permettre de bien connaître le développement et les transformations successives du répertoire.

¹⁹ CAO/1, 44 et 97¹⁰.

²⁰ CAO/1, 90 et 91.

La date de la création de l'Office grégorien séculier

Commençons par déterminer la date de la création de l'Office grégorien. Les prescriptions réitérées de Charlemagne concernant l'usage de l'Office romain, prouvent que la romanisation ne fut pas immédiate²¹. Les premiers témoignages positifs d'un Office grégorien séculier se situent vers 800 ou un peu après²².

Ainsi, des catalogues d'anciennes bibliothèques édités par BECKER mentionnent des antiphonaires. On trouve au monastère de Saint-Wandrille de Fontenelle (787-806) : « antiphonarium Romanae ecclesiae volumen unum »²³. Le monastère de Staffelsee, en 812, possède deux antiphonaires²⁴. Le monastère de Reichenau (823-838) en possède un²⁵. Héliaschar, abbé de Saint-Aubin d'Angers, écrit entre 819-822 au sujet de l'Office (séculier) à Nédibrius archevêque de Narbonne, en faisant allusion à leur pratique commune de l'Office à la cour impériale sans doute au début du 9^e siècle²⁶. En tout cas, l'œuvre d'Amalaire de Metz sur l'Office date de la première moitié du 9^e siècle²⁷.

L'ensemble des mentions permet de penser que le répertoire grégorien de l'Office séculier existait dès avant les premières années du 9^e siècle. Il ne faudrait cependant pas croire que toutes les églises séculières aient d'un coup utilisé l'Office grégorien. Ainsi, bien que le chant grégorien de la Messe ait existé depuis plusieurs décennies, et bien que son usage ait été imposé par l'Empereur, Lyon a adopté les traditions liturgiques et musicales du Sacré Palais (par l'intermédiaire d'un clerc de Metz²⁸) seulement vers l'an 800, sur décision de Leidrade²⁹, évêque de la capitale des Gaules depuis 798/799 jusqu'à 814.

Le lieu d'origine de l'Office grégorien séculier

1. On doit d'abord chercher à savoir si les quatre saints mentionnés plus haut appartenaient à l'antiphonaire primitif, ou s'ils ont été ajoutés successivement *après l'origine* de l'Office.

Pour répondre à cette interrogation, il suffit de se reporter aux relevés des tableaux 3 et 4. On y remarque que la fête de saint Martin est universelle, et que celle de saint Maurice l'est presque autant ; celle de saint Brice est pareillement universelle dans la tradition séculière, mais est beaucoup moins présente dans la tradition bénédictine. Ces trois fêtes sont donc originelles dans l'Office séculier, en l'absence d'un quelconque témoignage d'une création postérieure. On doit en dire autant dans l'Office bénédictin pour les fêtes de saint Martin et de saint Maurice, alors qu'il y a un doute pour celle de saint Brice. La fête de saint Symphorien ne fait manifestement pas partie de l'Office bénédictin. Sa moins grande diffusion dans l'Office séculier ne permet pas de dire avec certitude si elle faisait vraiment partie de l'Office séculier naissant.

CAO/1 et 2	50 Grégoire 12 mars	50 Benôit 21 mars	114 Denis 9 oct.	111 Maurice 22 sept.	116 Martin 11 nov.	117 Brice 13 nov.	107 Symph. 22 août
METZ	oui	oui	–	oui	oui	oui	–
ALBI	(grad)	–	–	–	oui	oui	–

²¹ En 802, Charlemagne renouvelle une décision de son père Pépin le Bref qu'il avait déjà rappelée en 789 dans l'*Admonitio generalis*, d'imposer le chant romain « per nocturnale vel gradale officium » (HUGLO, p. 95). Voir VOGEL, p. 178 ss.

²² Cf. HUGLO/79.

²³ BECKER, p. 3-4, et MGH *Script.*, II, p. 292/39.

²⁴ BECKER, p. 4.

²⁵ BECKER, p. 17.

²⁶ MGH *Epist.*, V, p. 307-309.

²⁷ AMALAIRE/1, p. 41.

²⁸ Le siège épiscopal de Metz est resté vacant depuis la mort d'Angilramne (768-791) jusqu'à la nomination de Gondulfe en 816/819.

²⁹ MGH *Epist.*, IV, p. 542-543.

QLB	oui	oui	oui	oui	oui	oui	–
C	–	–	oui	oui	oui	oui	oui
G	–	–	–	•	•	•	•
B	oui	oui	oui	oui	oui	oui	–
E	–	–	–	oui	oui	oui	oui
M	–	–	–	oui	oui	oui	oui
V	–	–	oui	oui	oui	oui	oui
H	oui	oui	oui	oui	oui	oui	–
R	oui	oui	oui	oui	oui	oui	–
D	oui	oui	oui	oui	oui	–	–
F	–	oui	oui	oui	oui	oui	oui
S	–	oui	oui	•	oui	–	–
L	oui	oui	–	–	oui	–	–
PRÛM	?	oui	oui	oui	oui	oui	oui
MTR	(grad)	–	oui	oui	oui	–	(grad)

Tableau 4

Le point indique une lacune. Un trait indique l'absence de la fête dans l'antiphonaire. Lorsqu'un manuscrit comporte un antiphonaire de l'Office et un graduel, et que la fête est présente seulement dans le graduel, on a noté : « (grad.) ».

Le haut du tableau contient les témoins séculiers, le bas contient les témoins bénédictins. La partie gauche du tableau contient les saints de l'Office bénédictin.

Ainsi, les fêtes des saints Martin, Maurice et Brice (avec peut-être celle de saint Symphorien) constituent le groupe des saints de Gaule ajouté au calendrier romain par les auteurs de l'Office grégorien séculier.

2. On doit se demander, ensuite, si cet ensemble a pu être emprunté dès l'origine du chant grégorien de l'Office séculier à un autre livre liturgique.

En fait, ce groupe ne vient pas ni de l'antiphonaire de la Messe³⁰, ni du VIEUX-GELASIEN ni des GELASIENS DU 8^e SIECLE, puisque, dans ce type de sacramentaires, – en dehors de la saint Martin présente chez les cinq témoins mentionnés dans la bibliographie – il y a absence presque totale des fêtes des saints Brice, Symphorien, Maurice³¹, et même Denis dont nous parlerons plus loin³². Il ne vient pas davantage du SACRAMENTAIRE GREGORIEN, puisque l'*Hadrianum* connaît seulement saint Martin et que le *Paduense* y ajoute uniquement saint Maurice, mais en lui attribuant la place et les oraisons que l'*Hadrianum* et les autres témoins grégoriens réservaient aux saints Lucie et Gémilien³³.

Notre groupe de saints peut donc être considéré comme non seulement primitif dans l'Office séculier, mais aussi propre à cet Office.

3. Il était déjà assez naturel de penser que le répertoire grégorien de l'Office séculier a été créé en un lieu unique, mais la présence d'un ensemble de saints à l'origine de ce répertoire, incite davantage encore à se demander si l'on n'a pas là une indication sur le lieu précis d'origine.

³⁰ Seule la fête de saint Martin est attestée par les témoins de l'AMS. Aucune de nos quatre fêtes ne peut prétendre appartenir à la Messe grégorienne dans son état primitif, pas même la saint Martin. En effet, le formulaire grégorien du 11 novembre reprend largement le formulaire romain de saint Mennas (cf. V^o), qui tend à être attribué à saint Martin ; d'un manuscrit à l'autre les formulaires utilisés pour saint Martin ne sont pas les mêmes (Voir AMS p. CVIII-CX, et 164-165).

³¹ Les GELASIENS DU 8^e SIECLE n'ont pas les saints Symphorien et Brice. On trouve saint Maurice seulement dans Angoulême et Autun.

³² Cette fête est attestée par le seul GELASIEN DU 8^e SIECLE d'Autun et par un simple renvoi.

³³ Les autres sacramentaires du 9^e siècle adoptèrent les fêtes des saints Symphorien, Maurice et Brice, sans ordre ni cohérence avec le reste de leur sanctoral. Ce n'est donc pas la tradition des sacramentaires qui a fourni ces fêtes à l'antiphonaire de l'Office, mais bien le contraire. Les sacramentaires les plus anciens qui contiendraient ces fêtes, apporteraient plutôt un témoignage sur la date de constitution de l'antiphonaire. Voir LEROQUAIS.

La fête de Martin est largement présente dans les témoins de la liturgie romano-franque, parce que son culte était largement répandu en Gaule ; elle renvoie en premier lieu à Tours dont ce saint fut l'évêque et où se trouve son tombeau³⁴. La fête de saint Maurice d'Agaune se trouve assez fréquemment dans les témoins³⁵ ; on la trouve d'abord à Agaune, mais la présence de ses reliques est attestée – à tort ou à raison – dès le 6^e siècle à Tours par l'historien Grégoire de Tours³⁶ ; de plus, ce saint était le titulaire de la cathédrale de Tours (et durant tout le moyen âge). Saint Symphorien nous renvoie à Autun, mais la célébration de sa fête est attestée dès le 5^e siècle à Tours³⁷, où il avait aussi une église. Jusqu'ici notre enquête ne permet pas encore de conclure absolument, mais elle donne une importance à Tours. C'est la fête de saint Brice qui fournit l'argument décisif, puisqu'elle se rattache seulement à Tours³⁸.

Nous pouvons regrouper les données historiques sur nos quatre saints à Tours, à la fin du 8^e siècle. Dans un périmètre restreint, on y trouvait :

- la basilique Saint-Martin située à quelques centaines de mètres juste au sud de la Loire, et renfermant les corps des saints Martin et Brice (on y célébrait une vigile pour les saints Brice et Symphorien dès le 5^e siècle),
- puis, à quelque 800 mètres à l'est, la cathédrale Saint-Maurice toute proche du fleuve, avec des reliques de ce martyr ;
- puis sur la rive nord de la Loire, en face de la cathédrale, l'église Saint-Symphorien qui avait été construite au 5^e siècle par saint Perpet³⁹ ;
- enfin à environ deux kilomètres à l'est, Marmoutier avec les cellules monastiques des saints Martin et Brice.

Comme l'ensemble des saints mentionnés fait partie intégrante du répertoire grégorien de l'Office dès son origine – c'est-à-dire avant les premières années du 9^e siècle –, et que, en dehors de Tours, aucun centre à cette même époque n'a dans son calendrier l'ensemble des fêtes en question, ni pour la Messe ni pour l'Office, c'est que le lieu d'origine de ce répertoire est Tours, et plus précisément Saint-Martin, monastère exempt⁴⁰ construit sur la tombe du grand apôtre de la Gaule. Pendant la durée des 7^e, 8^e et 9^e siècles, en effet, l'histoire de l'autre monastère tourangeau, Marmoutier, est assez obscure, et il faut aller jusqu'au règne de Charlemagne pour rencontrer un fait digne d'être signalé⁴¹.

4. A partir de ces faits et de ces considérations, on pense nécessairement à Alcuin qui fut abbé de Saint-Martin de 796 à 804. C'est sans doute à lui qu'il faut attribuer le rôle décisif de la création de l'Office grégorien séculier. En effet, lorsque Alcuin arriva à Tours, le monastère Saint-Martin était dépourvu d'abbé depuis la mort, cinq ans plus tôt, d'Ithier⁴². On voit mal la mise en œuvre d'un nouvel Office⁴³ en l'absence d'un supérieur.

³⁴ Le culte de saint Martin était très répandu (et jusqu'au Mont-Cassin de saint Benoît au 6^e siècle), mais il ne l'était non pas sous la forme *liturgique uniformisée* comme on le trouve partout à partir du 9^e siècle.

³⁵ Ainsi, saint Maurice est encore maintenant le patron de la cathédrale d'Angers.

³⁶ Les reliques des saints d'Agaune sont réputées avoir servi à consacrer l'ancienne basilique de saint Martin. Cf. GREGOIRE DE TOURS, I, 10, XXXI, 19 ; DACL, 10/2, c. 2717, art. « Maurice d'Agaune ».

³⁷ La vigile solennelle de saint Symphorien a été établie à Tours par l'évêque Perpet (460-491). Voir DINET/1, p. 665, et la note suivante.

³⁸ Le même Perpet prescrit un « natale sancti Bricii ad domni Martini basilicam » avec vigile. (AS, avril I, p. 750).

³⁹ CARRE, p. 100. On sait que saint Martin est venu à Autun sur la tombe de saint Symphorien (Voir DINET/1, p. 332 ss) ; plus tard une abbaye dédiée Saint-Martin, à Autun, a été fondée près de celle de saint Symphorien (Voir DINET/1, p. 361 et 626 ss).

⁴⁰ ALCUIN, p. 163.

⁴¹ DELALANDE, p. 24.

⁴² ALCUIN, p. 167.

« Sans doute il existait à Tours avant l'arrivée d'Alcuin une école créée vraisemblablement par l'abbé Ithier, mais elle était médiocrement fréquentée. [...] Alcuin en ouvrit largement les portes. [...] Enfants et adolescents se groupèrent bientôt en foule autour de lui.⁴⁴ » De plus, les moines de Saint-Martin menaient une vie facile peu propice à des innovations⁴⁵.

Le lieu d'origine est-il le lieu de création ou seulement de diffusion ?

Au terme du présent développement, on conclut que Saint-Martin de Tours est le lieu d'origine du répertoire grégorien de l'Office séculier : c'est à ce centre que les autres églises ont emprunté leur Office. Cependant, cela n'exclut pas qu'il y ait eu ailleurs des essais ou des préparations. Il se peut que des chœurs soient venus de l'extérieur avec un répertoire en cours de formation. Le grégorien de l'Office peut – au moins partiellement – avoir été composé ailleurs. Ainsi Saint-Martin de Tours est le centre de *diffusion*, mais non pas nécessairement le centre de création au sens strict. Quelle autre ville a pu être à l'origine ? Y aurait-il eu un essai commencé à Metz ou à la Cour palatine, et mis au point à Tours ? Rien n'empêche de penser que les musiciens formés à Metz ou à la Cour palatine ont été amenés (par Alcuin) à Saint-Martin de Tours. Il resterait à inventorier et à analyser les éventuels manuscrits dépourvus des fêtes des saints (Symphorien), Maurice et Brice⁴⁶. En fait, on doit noter que, en dehors de celle de Tours, l'on ne discerne dans l'Office grégorien séculier aucune influence ni messine⁴⁷, ni autre.

Pourquoi l'importance de Tours dans l'élaboration du répertoire de l'Office avait-elle jusqu'ici échappé aux historiens ?

L'importance de Tours dans l'élaboration de l'Office grégorien n'a pas encore été remarquée pour deux raisons. D'une part, les antiphonaires de l'Office ont été assez peu étudiés. D'autre part, les chercheurs se sont souvent attachés à un codex particulier ; or le nombre (parfois impressionnant) des saints locaux a empêché d'avoir une vue d'ensemble du sanctoral et de remarquer que les seules célébrations nouvelles par rapport à celles venues de Rome et présentes universellement, faisaient référence à un lieu unique. Une

⁴³ L'abbé Widolaicus de Fontenelle (753-787) était en possession d'un exemplaire de l'antiphonaire (gallican) de Tours (OMONT, p. XVII).

⁴⁴ ALCUIN, p. 182.

⁴⁵ ALCUIN, p. 166.

⁴⁶ LUQ 601, un manuscrit du 12^e siècle, fournit l'exemple d'un antiphonaire bénédictin dépourvu des fêtes des saints Symphorien, Maurice et Brice, mais aussi des saints Grégoire et Denis. L'introduction de l'édition de LUQ 601 précise (p. 46*) : « L'Ordo camaldule [rédigé en 1253 par le Prieur Martin III, ...] se sépare de tous ces manuscrits [italiens] pour s'en tenir, comme l'antiphonaire [camaldule] de Lucques [601] à l'ancien sanctoral romain. » L'antiphonaire TOLEDE du début du 12^e siècle, lui aussi camaldule, a un sanctoral purement romain, sinon qu'il admet les saints Augustin et Brice. La même préface poursuit et conclut (p. 47*) : « Plus tard les Camaldules, tout en conservant leur ancien rit, se départirent de la sévérité qui les avait portés jusqu'alors à exclure de leurs livres liturgiques les offices étrangers au pur sanctoral romain. » Il est donc clair que ces trois documents ont voulu exclure des saints dont l'un au moins (saint Maurice) est attesté au début du 9^e siècle par Amalaire (voir AMALAIRE/3, p. 64, cité dans la note 47 ci-dessous), alors même que l'exclusion avait quand même laissé subsister saint Brice dans TOLEDE.

⁴⁷ Lorsque Amalaire mentionne, en 832/850, les fêtes des saints Médard et Maurice qu'il insère dans son antiphonaire, alors que ces fêtes sont absentes des antiphonaires messin et romain, il manifeste peut-être que l'Office grégorien séculier a existé de quelque façon avant la diffusion effectuée à partir de Tours. Il est impossible cependant de déterminer la portée exacte des propos d'Amalaire dans la mesure où l'on ignore tout de l'antiphonaire messin dont il parle, et de ses rapports avec l'antiphonaire diffusé à partir de Tours. Voir AMALAIRE/3, p. 64 (*Liber de ordine antiphonarii*, c. 28).

conception trop globale du sanctoral liturgique a elle aussi pu nuire – comme si tous les témoins avaient la même portée quels que soient leur âge, leur origine et leur nature⁴⁸.

Additions postérieures

Le groupe des trois ou quatre saints tourangeaux a été augmenté au 9^e et au 10^e siècles. Alcuin, durant son abbatiat à Tours, fut le premier en Gaule à solenniser la fête de la *Toussaint* célébrée comme *Messe* dès la fin du 8^e siècle à Saint-Martin et aussi à Salzbourg. Cette fête semble avoir été imposée à l'occident par Louis le Pieux vers 835, en tout cas elle s'implante entre 835 et 860⁴⁹. L'*office* est assurément postérieur à Alcuin, mais il provient de son influence⁵⁰.

La célébration de la *Trinité*, pour laquelle le même Alcuin a composé des formulaires, avait lieu à Tours de son temps comme *Messe votive*, non comme office⁵¹. C'est dans son *Liber sacramentorum*⁵², rédigé peut-être dès 785, qu'on trouve ces formulaires de messes hebdomadaires dont le succès aida à la diffusion de la dévotion à la Trinité. Il fallut cependant attendre le début du 10^e siècle pour avoir un *office*, qui fut l'œuvre d'Étienne de Liège (902-920)⁵³.

Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours (796-804)

La création (ou au moins le lieu de diffusion) du chant grégorien de l'Office se situe donc à Saint-Martin de Tours, vers la fin du 8^e siècle, à l'époque même où Alcuin était abbé de ce monastère. Aucun témoignage direct ou indirect ne permet de lui attribuer cette création. Il reste que ses compétences et son influence furent trop grandes pour qu'il y ait été entièrement étranger. « Excellent musicien, Alcuin créa [...] à l'École du Palais, un cours de musique où les élèves apprenaient la mesure, le nombre et le rythme, et il écrivit sur la musique un traité malheureusement perdu⁵⁴. »

Les additions postérieures faites à l'Office renvoient, elles aussi, à Alcuin, et elles se situèrent dans la ligne donnée par l'exemple de Tours et en référence à Tours. Le fait doit être souligné. Le rôle immense d'Alcuin est connu, tant pour la Bible que le lectionnaire et le sacramentaire. Son enseignement « rayonna au-delà des murs de Saint-Martin, sur toutes les abbayes en relation avec lui en France, en Germanie, en Italie ou en Bretagne. A Tours, il put développer les formes originales et nouvelles de sa piété : le culte de la Messe, la vénération de la Croix⁵⁵, de la Trinité ou de la Vierge. De là, se répandirent dans tout l'Empire des dévotions nouvelles : Toussaint et litanie des saints⁵⁶. Il façonna sur place l'outil de la diffusion de sa pensée, le *scriptorium*⁵⁷. » Le *scriptorium* de Marmoutier, le monastère voisin de Saint-Martin, reçut également une nouvelle impulsion, favorisée par les trésors littéraires que rapportait Alcuin de ses pérégrinations⁵⁸.

⁴⁸ Par exemple, la lecture du tableau donné par DUBOIS-LEMAITRE (p. 85-86) doit se faire en tenant compte de la valeur des témoins.

⁴⁹ WILMART/34, p. 51 ss., et ALCUIN, p. 168.

⁵⁰ Remarquons que l'épistolier d'Alcuin comporte la Toussaint (WILMART/37, p. 161). Le Père Gy suppose qu'Alcuin a dû composer un office de la Toussaint (GY, p. 221).

⁵¹ MGH *Epist.*, IV, 405-406. Alcuin avait mis en chantier son *Traité de la foi en la Sainte Trinité* pour répondre à l'adoptianisme espagnol (CHELINI, p. 31 ; PL CI, 9-58).

⁵² ALCUIN, p. 105-106, et PL CI, 445-466.

⁵³ MGH *Script.*, VII, 200.

⁵⁴ ALCUIN, p. 101 et 50 ss.

⁵⁵ Voir à la fin l'annexe 1.

⁵⁶ Les initiatives liturgiques d'Alcuin se rencontraient avec les tendances spirituelles de son temps, et c'est aisément que les premières formes d'offices laissées par lui sont devenues plus tard l'occasion d'offices complets.

⁵⁷ CHELINI, p. 49.

⁵⁸ RABORY, p. 57.

Grâce à Alcuin, Tours aura été un centre culturel et religieux exceptionnel, sans beaucoup de rivaux en occident, durant un demi-siècle jusqu'aux dévastations causées par les Normands en 853⁵⁹. Tours a eu l'honneur d'avoir diffusé le chant grégorien de l'Office séculier⁶⁰.

Conclusion

On peut donc dire que l'Office grégorien séculier a acquis son dernier état à Saint-Martin de Tours vers la fin du 8^e siècle, et suggérer que cela eut lieu au temps de l'abbatiate d'Alcuin (796-804)⁶¹. La création et l'insertion dans l'Office des célébrations de l'Invention de la Croix et de la Décollation de saint Jean-Baptiste, sont logiquement à mettre aussi au compte de Saint-Martin de Tours⁶², au moins comme **premier** centre de

⁵⁹ On pourrait faire l'objection que le culte des saints tourangeaux s'est diffusé en même temps que se répandait l'influence de Tours, et que leur mention était toute naturelle dans les antiphonaires de l'Office, même si le lieu de création de l'Office n'était pas Saint-Martin. Mais, en fait, les raids normands à partir de 853 ont porté un coup sévère et durable au rayonnement de la ville martinienne (CATHOLICISME, fasc. 69, c. 144, art. « Tours »). En outre, il faudrait expliquer dans ce cas pourquoi le culte de nos saints a été plus développé dans l'Office que dans la Messe.

⁶⁰ « A Saint-Martin, on suivait la règle de saint Benoît, mais de façon très incomplète. Pour le rétablir dans l'observance, Charlemagne y envoya Alcuin. Celui-ci ne réussit pas à imposer la pratique exacte de la règle bénédictine. Après sa mort, la communauté de Tours cessa d'être composée de moines et devint un collège de chanoines, vers 806. » (SCHMITZ, p. 92). En fait, dès 772, Saint-Martin était déjà en voie de sécularisation (MAAN, p. 120-121) ; celle-ci deviendra effective en 818 par décision de l'abbé Frédégise (CHELINI, p. 44). L'inauguration de l'Office séculier à Saint-Martin de Tours laisse à entendre que le cursus bénédictin de l'Office n'était déjà plus utilisé.

⁶¹ Dans le manuscrit LUQ 490, il existe un fragment d'antiphonaire de l'Office provenant de Lucques. Il donne une partie des pièces de l'Avent dans des pages laissées en blanc à la suite d'un texte de saint Jérôme (cf. FROGER/79). Une notice chronologique marginale fournit une datation qui peut désigner 787 ou 796. On ne sait pas si elle précise seulement l'année où fut copié le texte de saint Jérôme – ce qui n'aurait guère d'intérêt pour nous –, ou si elle vaut aussi de quelque façon pour l'antiphonaire. Dans ce dernier cas, l'année 787 paraît trop haute ; s'il s'agit, comme c'est probable, d'une date postérieure à 796, le témoignage de ce fragment n'apporte rien à notre dossier, sauf un argument en faveur du fait que l'Office était déjà constitué vers la fin du 8^e siècle ; enfin s'il s'agit de 796 ou même d'une période antérieure à 796 – ce que rien ne permet d'affirmer vraiment –, c'est que l'Office était déjà au moins en voie d'organisation en 796. L'influence directe d'Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours, pourrait alors être récusée.

Mais nous ne pouvons évidemment pas savoir si le fragment LUQ 490 était ou non pourvu des fêtes tourangeles que nous avons plusieurs fois mentionnées. En interrogeant, sur ce point, d'autres manuscrits de Lucques, nous retrouvons alors LUQ 601 qui certes n'a pas les saints Symphorien, Maurice et Brice, mais pour des motifs déjà exposés plus haut. En tout cas, nous rencontrons les manuscrits LUQ 602, LUQ 603 et LUQ 605, qui ont les saints Martin et Brice ; LUQ 602 ayant aussi les saints Symphorien et Maurice ; LUQ 603 ayant saint Symphorien. Nos saints tourangeaux sont donc loin d'être inconnus de la tradition manuscrite de Lucques.

Ainsi, dans la dernière éventualité (non démontrable) dont on vient de parler, notre conclusion resterait intacte, si ce n'est que l'Office séculier serait (au moins en partie) antérieur à l'arrivée d'Alcuin à Tours.

⁶² Notre formulation prudente tient au fait que, pour des célébrations « non localisées » et assez fréquentes dans des documents liturgiques de genres différents, l'argument basé sur l'universalité perd de sa vigueur : l'extension de telles célébrations peut s'être réalisée *après* l'origine et avoir résulté de leur succès, sans qu'il y ait eu une décision portée par une autorité ecclésiastique qui permette de repérer le moment où la fête a été introduite. Cf. les notes 59 et 79.

En l'espèce, il est possible d'aller plus loin pour l'Invention de la Sainte Croix, en remarquant que dans certaines églises cette fête (**qui ne fait pas partie de la messe grégorienne primitive**) a

diffusion. L'Office grégorien séculier fut l'agent principal de l'immense diffusion, à partir du 9^e siècle, du culte *liturgique* des saints Brice, Maurice, Symphorien et même Martin dont la fête ne vient pas de l'antiphonaire grégorien de la Messe, mais était nécessairement incluse à l'origine l'antiphonaire de l'Office conjointement avec saint Brice.

2. Saint-Denis et l'origine de l'Office grégorien bénédictin

Passons à l'Office grégorien bénédictin, qui – nous l'avons dit – dérive à l'évidence de l'Office grégorien séculier, puisqu'il prend l'essentiel du contenu de l'Office grégorien séculier, en l'adaptant à une organisation en partie différente.

On ne peut a priori assigner une date précise à la création de l'Office bénédictin, mais ce ne peut être que dans les années proches de l'Office séculier, puisque les monastères bénédictins réformés sous l'impulsion de saint Benoît d'Aniane eurent sans tarder besoin d'un répertoire propre⁶³. Il est difficile d'établir une différence d'esthétique entre les Offices séculier et bénédictin.

Dressons pour la tradition bénédictine un relevé semblable au régime séculier (tableau 5). On en a exclu les saints déjà étudiés dans le tableau séculier.

été célébrée d'abord par un office, avant de l'être par une Messe. Ainsi, MTR – dans sa première partie, celle de la Messe – n'a pas l'Invention de la Sainte Croix (qui aurait dû se trouver à la suite des saints du 3 mai avec la rubrique « eodem die » – le manuscrit est lacuneux juste avant la titulature de ces saints) ; mais – dans sa seconde partie, celle de l'Office – MTR comporte l'Invention. De même à Saint-Gall, pour l'Office, H contient l'Invention ; mais pour la Messe GAL 2 (qui est contemporain ou un peu postérieur à H) se restreint à mentionner la fête par une rubrique, et GAL 4 (qui est postérieur de quelques décennies) l'ignore encore.

Ces deux exemples où l'insertion dans la Messe est nettement postérieure – exemples qu'il conviendrait de multiplier si c'est possible – tendent à prouver que l'Invention de la Sainte Croix faisait partie de l'Office à l'origine. En effet, si l'Invention de la Sainte Croix ne faisait pas partie de l'Office lors de sa création, elle y est entrée en raison du succès de cette fête. Mais alors, l'insertion dans l'Office et l'insertion dans la Messe auraient dû être simultanées – ce qui semble n'être pas le cas. Notons que certaines églises accueillirent très tôt la messe de l'Invention.

La même argumentation vaut aussi pour la Décollation de saint Jean-Baptiste (qui ne fait pas partie de la messe grégorienne primitive), puisque deux traditions ont adopté l'office de la Décollation bien avant d'avoir une messe correspondante (ALBI : présence de la fête dans la partie de l'office, mais simple addition marginale dans le graduel de la messe ; Saint-Gall : présence dans l'office dont H est le témoin, et absence dans les graduels contemporains ou postérieurs Gal 2 et Gal 4).

Nous verrons, dans l'annexe 1 déjà mentionnée, la lointaine origine commune de l'Invention de la Sainte Croix et de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

⁶³ Entre autres conciles, ceux de Mayence et de Tours tenus en 813 firent obligation aux moines de suivre la Règle de saint Benoît. Trois ans plus tard, saint Benoît d'Aniane reçut de l'empereur Louis le Pieux la mission de réorganiser les monastères de l'Empire avec un pouvoir réformateur général. Ce fut l'œuvre tentée au synode d'Aix la Chapelle en 817. Voir CATHOLICISME, 1, c. 1444, art. « Benoît d'Aniane » ; voir aussi MGH *Leg.* III, Conc., t. II, p. I, et la table qui renvoie aux diverses mentions de la Règle de saint Benoît dans les conciles de l'époque de Charlemagne et de ses premiers successeurs (p. 992).

	Fêtes	Manuscrits séculiers						Manuscrits bénédictins					
		C	G	B	E	M	V	H	R	D	F	S	L
12.03	Grégoire			B				H	R	D			L
21.03	Benoît			B				H	R	D	F	S	L
11.07		C	•								F		
25.01	Conv. S. Paul			?	E			R	D	F	S		
22.02	Chaire S. Pierre			?				R		F			L
25.04	Marc							R	D	(F)	S	L	
22.07	Madeleine		•	B				R	D		S	L	
01.08	Pierre-aux-liens							R		F	S	L	
03.08	Inv. S. Étienne		•	B					D	F	S	L	
24.08	Barthélemy		•		E	M					S	L	
09.10	Denis	C		B			V	H	R	D	F	S	
06.12	Nicolas			B	E			R	D	F	S	L	
	Évangélistes								D	F	S	L	
	Défunts					M		H	D		S	L	

Tableau 5 – Le point indique une lacune.

Dans le tableau 5, les fêtes monastiques de saint Grégoire et surtout de saint Benoît sont bien représentées – ce qui n'a pas de signification dans la détermination de l'origine de l'Office bénédictin. A propos de l'office de saint Grégoire, notons la diversité de contenu d'un manuscrit à l'autre.

D'autres fêtes n'ont pas de signification particulière. Ainsi, l'office de la Conversion de saint Paul est manifestement tardif : F a bien un office complet, mais S a seulement l'office du jour, R et S ont un office très réduit. De même, l'office de la Chaire de Saint Pierre : F a presque uniquement l'office de nuit, R et L ont un office très réduit.

L'office de saint Marc et celui du commun des évangélistes sont une addition monastique faite à l'Office séculier, relevant sans doute de l'intérêt qu'ont les moines pour la *lectio divina*. Ils sont bien représentés, mais leur contenu est trop diversifié pour être originel ; en tout cas, leur présence n'apporte aucune aide pour déterminer le lieu et la date de création de l'office bénédictin⁶⁴.

Les fêtes de sainte Madeleine, de saint Pierre-aux-liens, de l'Invention de saint Étienne et de saint Barthélemy sont assez peu attestées pour être primitives dans l'Office bénédictin ; elles ne se rattachent pas à un lieu particulier.

Le culte de sainte Madeleine en effet possède très peu de témoins, non seulement au 9^e siècle, mais encore au 10^e ; à partir du 11^e siècle, le nombre des témoins ne cessera d'augmenter pendant tout le moyen âge⁶⁵. La fête de saint Pierre-aux-liens s'est, sans nul doute, introduite à cause des sacramentaires⁶⁶. L'Invention de saint Étienne se trouve dans le Martyrologe lyonnais du 9^e siècle, suivi par Florus et les autres martyrologes, qui susciterent le culte liturgique⁶⁷. La fête de saint Barthélemy est entrée dans la liturgie probablement sous l'influence (indirecte) des sacramentaires GELASIENS DU 8^e SIECLE⁶⁸.

Nous ne nous arrêtons pas à saint Denis pour le moment.

Parmi les sources de l'office de saint Nicolas, la principale est la *Vita sancti Nicolai*, écrite vers 880 par Jean de Naples⁶⁹. Dans la suite, la fête de saint Nicolas fut introduite et

⁶⁴ Le *lectionnaire d'Alcuin*, à la fin du 8^e siècle, comporte déjà un formulaire « In natale evangelistarum ». Voir WILMART/37, p. 160 et 173.

⁶⁵ Voir SAXER, t. 1, p. 45. La fête se développe aux 12^e et 13^e siècles (LUQ 601, p. 47*). Voir ci-après l'annexe 2.

⁶⁶ SACRAMENTAIRE GREGORIEN (*Hadrianum*).

⁶⁷ DUBOIS-RENAUD, p. 142. Office attribué à Étienne de Liège, fin 9^e siècle ou début du 10^e. Voir GOUDESSENNE, p. 234.

⁶⁸ GELLONE, n. 1382 ss.

⁶⁹ ANALECTA BOLLANDIANA, 85 (1967), p. 253 ; BHL, 6104-6110.

connut un immense succès. Les places diverses qu'occupe cet office dans les manuscrits, s'expliquent par son caractère tardif⁷⁰.

Quelles que soient les étapes de la création de l'office des défunts, c'est seulement dans les antiphonaires bénédictins qu'il s'est introduit, probablement au cours du 9^e siècle à partir d'une forme séculière préexistante, sans qu'on puisse déterminer l'endroit où a eu lieu cette insertion⁷¹.

Enfin, l'office bénédictin semble se caractériser par la suppression des saints Georges⁷², Marcellin & Pierre⁷³ **Symphorien**⁷⁴ **et sans doute aussi Thomas**. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour prouver s'il en était effectivement ainsi à l'origine. Au vu du tableau 4, saint Brice paraît moins bien attesté chez les témoins bénédictins que chez les séculiers : il conviendrait de chercher s'il s'agit d'une simple désaffectation ou d'un refus se situant à l'origine de l'Office bénédictin d'accueillir une telle célébration. L'Office bénédictin a écarté certaines pièces qui faisaient partie de l'Office séculier⁷⁵, rien n'empêche qu'il ait écarté aussi certains saints. Si cela est vrai, la différence entre l'Office séculier et l'Office bénédictin ne se marque pas seulement par une structure différente et par un nombre de pièces pour chaque célébration lui aussi (un peu) différent, mais aussi par quelques pièces et quelques saints propres, soit en plus soit en moins l'un par rapport à l'autre.

La fête de saint Denis

Nous devons parler maintenant de la fête de saint Denis, qui est, dans l'Office grégorien bénédictin, la seule fête localisable qui puisse prétendre à être universelle et primitive. On la trouve dans toute la tradition monastique, sans être totalement absente de Bénévent⁷⁶.

Cette célébration de saint Denis n'est pas reprise de l'usage de la Messe, puisqu'elle n'est guère mentionnée par les manuscrits de la Messe durant les premiers siècles du chant grégorien⁷⁷. Elle ne fait pas non plus partie du répertoire séculier de l'Office, puisque trois manuscrits seulement la contiennent, ce qui est peu si l'on compare au groupe des

⁷⁰ Le manuscrit R du CAO/2 est le seul à insérer l'office de saint Nicolas entre la 1^{re} et la 2^e semaine de l'Avent ; L le donne après le 4^e dimanche ; D et S à la fin du sanctoral ; F en supplément.

⁷¹ RIGHETTI, p. 372 ss.

⁷² Dans le CAO, les témoins séculiers sont C, E, M, V ; le seul témoin bénédictin est F. Les manuscrits du CAO, si ce n'est E, n'ont pas de titulature « in natale sancti Georgii martyris », et se contentent de mentionner une ou plusieurs pièces comportant le nom de Georges.

⁷³ Dans le CAO, les témoins séculiers sont C, E, M, V ; il n'y a pas de témoin bénédictin.

⁷⁴ Cf. tableaux 3 et 4.

⁷⁵ Les exemples ne sont pas nombreux. En voici deux pris parmi les pièces pour l'Épiphanie (CAO/1 et 2, n° 24/25). Les antiennes : *Super ripam* et *Venite adoremus* sont présentes dans les six témoins séculiers, et sont attestées par les seuls témoins bénédictins H, R, (D).

⁷⁶ Un excellent panorama de la tradition bénéventaine se trouve dans MALLET (*Table du sanctoral* : p. 1469-1531, en particulier p. 1520-1521). La fête de saint Denis est inconnue du manuscrit bénédictin de l'Office 21, mais est présente pour la Messe dans les manuscrits 29, 35 et 39 (ce dernier datant de la fin 11^e siècle), et pour l'Office bénédictin dans 42 et 44. En analysant nos tableaux 3 et 4 et les relevés de MALLET, on constate que l'usage bénéventain s'est éloigné de la tradition primitive de l'Office séculier, dans la mesure où saint Maurice se trouve encore dans les manuscrits 20 (bréviaire séculier du 12^e siècle), 29 (missel), 42 et 44, et que la fête de saint Brice est encore attestée par 6, *Casin.*, 29 et 44. Un certain particularisme par rapport à l'usage universel se retrouve en d'autres endroits ; le calendrier originel de la Messe grégorienne notamment a lui aussi été parfois adapté aux usages de l'Italie – telle la fête de Nazaire célébrée le 28 juillet.

⁷⁷ AMS, p. CVIII. Nous allons préciser ce point plus loin dans la note 79.

fêtes tourangelles ; notons que parmi ces trois manuscrits, C était en relation avec l'abbaye de Saint-Denis⁷⁸.

D'une part l'universalité de la présence dans les manuscrits bénédictins de l'Office de la fête de saint Denis, d'autre part l'absence d'aucun témoignage au cours du 9^e siècle de l'institution de cette célébration qui aurait entraîné sa diffusion, enfin l'absence d'aucune autre fête de saint propre à une église locale – en particulier, les saints de l'éventuel lieu de création de l'Office bénédictin autre que Saint-Denis –, attestent que l'Office grégorien bénédictin contenait cette fête dès son origine, et que le *lieu de création* de l'office correspondant est le monastère de Saint-Denis, où a été effectuée l'adjonction de cette fête au sanctoral séculier⁷⁹.

La date de création. La fête de saint Denis était depuis longtemps célébrée dans le monastère du lieu de sa sépulture, mais elle ne pouvait l'être avec les mélodies grégoriennes qu'après la constitution du répertoire nouveau vers la fin du 8^e siècle. De plus, la création à Saint-Denis de l'Office grégorien bénédictin n'a pu avoir lieu qu'après la réforme entreprise en 832⁸⁰ par l'abbé Hilduin dans son monastère, qui dès lors dut suivre l'observance bénédictine.

Le fait que cette création a inclus dès le début un office de Saint-Denis fournit un autre repère chronologique. En effet, cet office emprunte à la troisième *Passion* de saint Denis, qui a Hilduin pour auteur, et qui peut être datée de 834⁸¹.

La réforme de Saint-Denis et la rédaction de la *Passion* situent donc l'époque de la création de l'Office grégorien bénédictin, aux environs de l'an 834. Peut-on préciser davantage ? FELIBIEN place la mort d'Hilduin en 841, ce qui fournit probablement la date la plus tardive⁸². En tout cas, il semble que l'office bénédictin de saint Benoît ait été déjà composé en 836, puisque c'est en cette année qu'Hilduin donna des reliques des saints Denis et Sébastien à Fleury, à condition que la fête de saint Benoît y soit célébrée « more monastico ». Anna Walters Robertson, qui cite ce fait, conclut ainsi sa réflexion : « Le début de l'adoption progressive de la liturgie bénédictine à Saint-Denis semble s'être

⁷⁸ Voir FROGER/80, p. 350 et 353. Le manuscrit C était destiné à Saint-Médard de Soissons, dont Hilduin avait été abbé et où il a été enterré.

⁷⁹ On pourrait objecter – parallèlement à ce qui a été dit dans les notes 59 et 62 – que c'est le succès du culte de saint Denis et de l'aréopagisme qui a favorisé la diffusion de l'office bénédictin de ce saint, et donc que l'Abbaye Royale ne serait pas le lieu de création de l'Office monastique. Pour répondre à cette objection, il n'y a pas à nier que le succès de ce qui concerne saint Denis, a facilité la diffusion son office, mais on répétera ici l'argumentation présentée pour l'Invention de la Sainte Croix **et pour la Décollation de saint Jean-Baptiste**. En effet, MTR a un office de Saint-Denis, mais non pas de messe ; et à Saint-Gall, H a un office, alors que GAL 2 n'a pas de messe ni GAL 4 (deux ou trois décennies plus tard).

Ces deux exemples où l'insertion dans la Messe est nettement postérieure – exemples qui semblent être confirmées par d'autres (en Aquitaine et dans le nord de l'Italie) – tendent à prouver que la fête de saint Denis faisait partie de l'Office à l'origine. Sinon, il faudrait expliquer pourquoi sa messe a eu une diffusion plus lente que l'Office. (Notons que les diverses églises paraissent avoir été assez lentes dans l'ensemble à accepter la messe de saint Denis.)

⁸⁰ ROBERTSON, p. 34 ss.

⁸¹ BHL 2175. Voir LOENERTZ et JEAUNEAU (en particulier p. 364-366) : En septembre 827, l'économiste de l'église de Constantinople et les autres légats de l'empereur Michel le Bègue apportèrent à Louis le Pieux, en son palais de Compiègne, un exemplaire des œuvres de Denis l'Aréopagite. Le précieux volume fut solennellement transféré à l'abbaye de Saint-Denis, le 8 octobre, et il y eut dix-neuf guérisons miraculeuses la nuit qui suivit son arrivée. Hilduin s'empressa de (faire) traduire ces œuvres. Cette version eut une influence nulle, mais c'est elle qui engagea toutes les traductions postérieures. Après que saint Denis l'eut protégé, Louis le Pieux demanda à Hilduin d'écrire la vie et d'étudier les œuvres du saint (834). Voir FELIBIEN, p. 74.

⁸² Voir FELIBIEN, p. 80.

produit pendant la première moitié du 9^e siècle à l'aide de la production littéraire du prolifique Hilduin⁸³. »

En fait, il n'y a aucune raison d'écarter l'idée que l'Office grégorien bénédictin a acquis son dernier état à Saint-Denis sous l'abbatiat d'Hilduin, aux environs de l'an 834⁸⁴. En effet, au passage de la forme séculière de l'Office à la forme bénédictine, un nombre restreint seulement de pièces a été créé⁸⁵. Cela n'a pas nécessité beaucoup de temps ; et Hilduin n'avait aucune raison de ne pas adapter l'Office en son entier. L'unité déjà signalée qu'on remarque chez les antiphonaires bénédictins, va dans le même sens⁸⁶.

Cette datation est en cohérence avec ce que nous apprend l'histoire⁸⁷. En 816, nous l'avons vu, saint Benoît d'Aniane reçut la mission de réorganiser les monastères de l'Empire selon la Règle bénédictine. La mise en œuvre de la réforme a été longue, et les conciles du début du 9^e siècle ont été obligés de rappeler souvent aux moines l'obligation de suivre la Règle de saint Benoît. Pour sa part Saint-Denis suivait encore quinze ans plus tard le régime séculier. Il faut reconnaître qu'un changement de discipline religieuse demande du temps et exige de surmonter bien des problèmes. La datation que nous proposons se situe au début du mouvement de réforme, et paraît donc raisonnable.

Les liens qui commencent à se nouer, précisément à cette époque, entre Saint-Denis et les autres monastères d'Europe⁸⁸ ont accéléré la diffusion de l'Office bénédictin créé dans l'Abbaye royale.

Avec l'Office, dut être propagé la forme sandionysienne de la Messe ; c'est pourquoi il existe une tradition de la Messe issue de Saint-Denis dont nous parlerons dans l'annexe 3 ci-après, mais on ignore quand eut lieu à Saint-Denis l'adoption de la Messe en grégorien. On ignore également si ce monastère avait pratiqué l'Office grégorien séculier avant de transformer celui-ci en Office bénédictin.

Quatre saints inattendus

Parvenus au terme de cette étude, il faut parler de personnages peu connus : les saints Marius, Marthe, Audifax et Abacuc – le père, la mère et les deux fils. En effet, les formulaires de l'office de saint Sébastien (20 janvier) révèlent une surprise, à savoir la présence assez fréquente, dans les manuscrits, d'antiennes relatives à ces quatre saints sans qu'ils soient mentionnés dans la titulature.

Les antiphonaires vieux-romains (ROM 1 et ROM 2) comporte un office en leur honneur. Si c'est le signe que l'Office romain a été l'inspirateur des antiennes grégoriennes correspondantes, rien dans notre travail ni dans ses conclusions n'en est affecté. Par contre, si – comme nous le croyons – c'est l'Office grégorien qui a transmis tardivement à ROM 1 et ROM 2 la célébration de ce groupe, il nous faut expliquer sa présence dans l'Office grégorien.

Marius, Marthe et leurs enfants sont absents de tous les témoins de la Messe, tant à Rome qu'en Gaule. Assurément, ils sont cités au 20 janvier par le martyrologe HIERONYMIEN et par la titulature du VIEUX-GELASIEN incluant saint Sébastien ; mais les mentions du martyrologe ne sont nullement la preuve de l'existence d'une célébration

⁸³ FELIBIEN, p.78, et ROBERTSON, p. 38-42.

⁸⁴ Le scrupule de dom Jacques Froger est dépourvu de tout fondement (FROGER/80, p. 351). Notons que cet auteur se trompe (*ibid.* p. 350), lorsqu'il affirme que D n'a pas l'Invention de saint Denis du 22 avril et qu'elle ne se trouve pas dans le CAO (voir CAO/2, n. 90⁴).

⁸⁵ Le chant grégorien n'est pas bénédictin, ainsi qu'on le croit généralement parce que, depuis cent cinquante ans, ce sont les monastères qui ont le plus concouru à sa promotion.

⁸⁶ On connaît le nom d'un maître de chant de Saint-Denis : Teugaire ou Teutgar, et celui d'un de ses élèves Vandelmar ou Wandelmar, qui tous deux vivaient aux temps d'Hilduin (FELIBIEN, p. 84-85).

⁸⁷ Voir plus haut la note 63.

⁸⁸ Voir FELIBIEN, p. 78-79.

effective à Rome ou ailleurs, et le VIEUX-GELASIEN a coutume de recopier les notices du martyrologe sans se soucier de liturgie⁸⁹. Bien plus, la multiplicité des témoignages fournis par les manuscrits grégoriens de l'Office – qu'il serait vain de vouloir présenter dans leur complexité –, atteste à la fois le succès du culte de cette famille et le caractère additionnel de ces antiennes.

Des événements particuliers permettent de rendre compte de la mention de saint Marius et de sa famille. En 826 – donc peu avant la création de l'Office grégorien bénédictin – l'abbé de Saint-Denis avait obtenu du pape Eugène II une relique importante du corps de saint Sébastien⁹⁰. La célébrité de ce martyr, déjà fort réputé à Rome, avait augmenté encore, lorsqu'en 680, son intercession avait obtenu l'arrêt d'une peste qui ravageait la Ville⁹¹. Il devint fameux en Gaule par les miracles qui accompagnèrent l'arrivée de ses restes à Saint-Médard de Soissons. Or Éginhard, qui était une sorte de rival d'Hilduin, voulut avoir aussi des reliques de saints pour les églises dont il avait la charge. Il réussit à faire venir les corps des saints Marius, Marthe, Audifax et Abacuc qui, semble-t-il, furent reçus aussi à Saint-Médard de Soissons en 828, et qui firent en tout cas des miracles à Seligenstadt sur le Mein, où Éginhard les conserva⁹². La diffusion du culte de saint Sébastien, accélérée sans doute par les martyrologes, entraîna dans son sillage l'addition plus ou moins adroite et fréquente, dans les antiphonaires, d'antiennes relatives aux quatre autres saints dont la fête était célébrée en même temps que lui.

Conclusion

En se reportant à l'annexe 3 qui suit, on voit un contraste entre la fête de saint Denis qui fut diffusée dans l'ensemble de la tradition monastique, et les variantes musicales de la Messe qui touchèrent seulement les centres directement sous l'influence de Saint-Denis. Ce monastère n'est pas le créateur du grégorien de la Messe, mais il peut être considéré comme le créateur (**probablement vers 834**) du grégorien de l'Office bénédictin, qui fut un agent important dans l'immense diffusion du culte de saint Denis à partir du 9^e siècle (**et aussi évidemment de celui de saint Benoît**).

Conclusion générale

On peut résumer nos connaissances sur les origines de l'Office en chant grégorien de la manière suivante :

- l'Office séculier : Saint-Martin de Tours (au moins à titre de centre diffusion), vers la fin du 8^e siècle, peut-être sous l'abbatit d'Alcuin (796-804) ou au moins en référence à lui ; **cet Office fut le point de départ de la diffusion en occident des fêtes des saints Martin, Brice, Maurice et Symphorien, mais probablement aussi celles de l'Invention de la Sainte Croix et de la Décollation de saint Jean-Baptiste ;**
- l'Office bénédictin : à Saint-Denis, **probablement** autour de 834, par l'abbé Hilduin ; **cet Office fut le point de départ de la diffusion en occident des fêtes des saints Benoît et Denis.**

Rappelons que ces deux offices ont eu une postérité et une longévité exceptionnelles.

Annexe 1. L'Invention de la Sainte Croix (et la Décollation de saint Jean-Baptiste).

L'office de l'Invention de la Sainte Croix est absent de l'antiphonaire grégorien de la Messe primitif⁹³. Cette célébration semble par contre originelle dans l'Office grégorien séculier. Sa création a probablement été préparée par le fait que le VIEUX-GELASIEN et les GELASIENS DU 8^e

⁸⁹ Voir l'annexe 2 qui traite des saints Sébastien, Marius, etc.

⁹⁰ Sur cette affaire, voir ÉGINHARD, p. 95 ss.

⁹¹ VIE DES SAINTS, I, p. 399.

⁹² AS, janvier, II, p. 215, et VIE DES SAINTS, I, p. 380.

⁹³ AMS, p. XCII-XCIII.

SIECLE contiennent un formulaire de messe à cette intention. En tout cas, sa diffusion a été facilitée par les sacramentaires⁹⁴. Cherchons l'origine de cette fête en examinant la vie d'Alcuin.

L'héritage reçu par Alcuin

Pour saisir l'influence éventuelle d'Alcuin sur la création et le succès d'un office de l'Invention de la Sainte Croix, il faut se souvenir que son *Liber sacramentorum* déjà cité comportait aussi des formulaires de messes pour la Croix (voir plus haut). De plus, Alcuin donna le conseil à Raban Maur, son plus célèbre disciple, d'entreprendre (alors qu'il était à Saint-Martin) un livre en l'honneur de la Sainte Croix⁹⁵. Ainsi, l'intérêt que portait Alcuin à ce mystère était vif, et il l'a transmis durant son abbatiat à Saint-Martin de Tours. Il est intéressant de savoir ce qu'Alcuin avait pu recevoir à cet égard au cours de ses études à York. On note un double héritage : napolitain et oriental.

1. *Héritage napolitain*⁹⁶ – Bède, le personnage central de l'Église d'Angleterre du début du 7^e siècle, s'exprime ainsi dans une homélie à propos de Jérusalem : « Sed huius ad orientalem plagam ecclesia constantiniana quae alio nomine martyrium vocatur ubi *crux domini ab helena constantini matre reperta est* et ob id ipse ibidem ecclesiam magnifico ac regio cultu construxit⁹⁷. » D'où lui vient cette mention de l'invention de la Sainte Croix que l'on trouve aussi dans l'évangélaire de Burchard, un manuscrit d'origine anglaise qui date du début du 7^e siècle et dont nous allons parler⁹⁸ ? Pour le savoir, il faut étudier l'histoire d'Angleterre.

Vers 765, le roi de Northumbrie demanda au pape Vitalien d'envoyer un archevêque pour l'Église des Angles. Or, l'on pressentit Hadrien, un abbé napolitain, profondément instruit et fin connaisseur du grec et du latin. S'étant récusé, Hadrien proposa à sa place Théodore, un moine de 66 ans, né à Tarse en Cilicie et séjournant à Rome. Théodore fut sacré évêque par le pape Vitalien en 668, et partit bientôt accompagné par Hadrien. Le guide de ceux qui deviendrait les organisateurs principaux de l'Église anglo-saxonne, fut l'abbé saint Benoît Biscop. Théodore parvint dans sa juridiction en mai 669, et il y passa 21 ans. Il visita l'île tout entière, avec l'aide et l'assistance d'Hadrien.

Benoît Biscop⁹⁹ fonda les abbayes de Wearmouth et de Jarrow, au nord de la Northumbrie. C'est dans ce dernier monastère que Bède le Vénérable (673-735) fut disciple de Benoît Biscop, c'est là qu'il vécut et travailla au milieu des livres accumulés par le fondateur. Il y forma un jeune homme Egbert, qui plus tard fonda à York, la capitale du royaume de Northumbrie, une école célèbre, à l'image de celle de Jarrow. Or c'est à York que sera formé Alcuin.

L'influence napolitaine – indéniable dans les livres liturgiques anglo-saxons – atteste l'influence d'Hadrien. « Il paraît difficile de nier, précise dom Germain Morin, que [Bède] ait connu et suivi dans quelques-unes de ses Homélie sur l'Évangile [les péripécopes] de Naples, de préférence aux péripécopes strictement romaines¹⁰⁰. » Deux ans plus tard, le même auteur ajoute : « Grâce à l'abbé Hadrien, les leçons liturgiques de Naples avaient été reçues avec faveur en Angleterre, depuis les copistes de la fin du 7^e siècle jusqu'au vénérable Bède qui ne s'est point fait faute de les suivre, de préférence aux romaines, dans ses célèbres homélie sur l'Évangile¹⁰¹. » Dom Morin poursuit en relevant deux traits qu'il attribue à Naples : l'un porte sur l'écriture et l'autre sur le calendrier (les citations suivantes sont légèrement abrégées et modifiées) : « Burchard de Würzburg, dont la tradition met le nom en connexion avec notre évangélaire de Würzburg, était lui-même, un moine anglais. Il va sans dire que nombre de manuscrits liturgiques du continent durent, à l'origine, provenir d'Angleterre. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner en constatant la présence de nos péripécopes napolitaines dans le codex de Würzburg. Mais déjà la liturgie romaine faisait sentir en deçà des Alpes son influence chaque jour plus prépondérante. Le transcripteur de notre évangélaire aura cru que le mieux était de prendre dans l'un et l'autre systèmes ce qui était à sa

⁹⁴ Ces trois dernières assertions sont également vraies pour la Décollation de saint Jean-Baptiste (AMS p. CV, et p.152-155).

⁹⁵ ALCUIN, p. 188.

⁹⁶ BEDE, p. 11 ss (livre IV) et 157 ss. ; FLICHE ET MARTIN, p. 317 ss.

⁹⁷ Bède, *Homélie sur l'Évangile*, l. 2, hom. IV, PL XCIV, c. 154.

⁹⁸ MORIN/93, p. 119.

⁹⁹ FLICHE ET MARTIN, p. 325 ss.

¹⁰⁰ MORIN/91, p. 485.

¹⁰¹ MORIN/93, p. 114.

convenance : de façon toutefois à laisser voir çà et là, au caractère plus négligé de l'écriture, à certaines corrections mal dissimulées, que le fonds primitif est bien le napolitain, et que les mentions d'origine romaine n'y sont qu'une sorte de concession¹⁰². [...] Parmi les fêtes des saints, les particularités exclusivement napolitaines sont maintenues : la dédicace de la 'Basilica Stephani', la fête et la vigile de saint Janvier¹⁰³. »

2. *Contenu de cet héritage* – Les péripécies de Naples mentionnées incluent non seulement des saints locaux du sud de l'Italie, mais aussi l'Invention de la Sainte Croix, ainsi que la Décollation de saint Jean-Baptiste¹⁰⁴.

3. *Héritage oriental* – Il faut remonter plus haut et se rappeler que Théodore était né à Tarse. La ville avait été prise par le roi des Perses Chosroès II en 613-614, et reprise par l'empereur byzantin Héraclius, en 627, pour tomber peu après 636 aux mains des Arabes¹⁰⁵. Or, une importante partie de la Croix se trouvait à Jérusalem¹⁰⁶. Elle fut emportée par Chosroès en 614. Héraclius réussit à reprendre la relique en 628. Il la garda d'abord à Constantinople, où l'on pense que Théodore a séjourné. Mais peu après, il la rapporta à Jérusalem, la remettant en grande pompe au patriarche Zacharie le 3 mai 629 ou le 21 mars 630.

C'est donc probablement Théodore – dont l'enfance a été témoin de ces événements – qui a ramené d'orient jusqu'en Angleterre l'Invention de la sainte Croix, aussi la Décollation de saint Jean Baptiste ainsi que la mention d'Élisée, qu'on trouve dans l'évangélaire de Burchard¹⁰⁷.

4. *Conclusion* – On peut donc tenir pour très probable que Hadrien et Théodore avaient, vers la fin du 7^e siècle, apporté en Angleterre les calendriers de Naples pourvus des fêtes de l'Invention de la Sainte Croix et de la Décollation de saint Jean-Baptiste, fêtes originaires d'orient.

La théorie du professeur Antoine Chavasse

Le professeur Chavasse a voulu faire du 3 mai une fête qui prend son origine dans les titres romains¹⁰⁸. Son argumentation était globalement la suivante.

- La Rome du 6^e siècle connaît la Légende de Judas Cyriaque, qui parle de l'invention de la Sainte Croix et fait une obligation d'en célébrer l'anniversaire.
- Aussitôt dit, aussitôt fait. La fête existe donc à Rome au 6^e siècle.
- Or le VIEUX-GELASIEN – ce vieux témoin de la liturgie des titres romains s'il en est – possède la fête.
- Donc la fête tire son origine de la liturgie romaine des titres, puisqu'elle n'existe pas dans la liturgie papale.
- Bien plus, la secrète du 3 mai est tirée d'« une des vieilles messes [romaines] *tempore belli* du III^e livre » du sacramentaire VIEUX-GELASIEN¹⁰⁹.
- Enfin, Chavasse affirmait que « à Rome, la seconde famille (*P. etc...*) de l'Évangélaire *Pi*, du VII^e siècle, témoigne indirectement de l'existence d'une fête de la croix, distincte de celle de l'Exaltation¹¹⁰ ».

En réalité, c'était là conclure un peu vite. Il ne suffit pas qu'un récit légendaire¹¹¹ oblige à célébrer une fête pour qu'il soit obéi. C'est tout le contraire qui est vrai ; on appelle ce genre de

¹⁰² MORIN/93, p. 115.

¹⁰³ MORIN/93, p. 117.

¹⁰⁴ MORIN/91, p. 487.

¹⁰⁵ BEDE, p. 157.

¹⁰⁶ FLICHE ET MARTIN, p. 99-100 ; DA CL, 3/2, c. 3138, art. « Croix » ; CATHOLICISME, 3, c. 327, art. « Croix ».

¹⁰⁷ « Depositio Helisei et sancti Iohannis Baptistae » (MORIN/93, p. 120). « Saint Jérôme nous apprend que l'on conservait à Sébaste, les reliques de ces deux saints personnages (*Ep* 108, n. 13. *PM* 22, 889). Il y a donc lieu de croire que cette seconde fête de saint Jean au mois d'août est originaire de la Palestine. » (MORIN/93, p. 120, note 96). Dom Morin aurait pu aussi mentionner Théodore et l'Invention de la Sainte Croix, mais il vient de parler d'Hadrien et de la Palestine : l'influence – au moins indirecte – de Théodore est manifeste.

¹⁰⁸ CHAVASSE, p. 351-364.

¹⁰⁹ CHAVASSE, p. 355.

¹¹⁰ CHAVASSE, p. 353.

¹¹¹ LP, p. CVIII.

document à l'aide en vue d'imposer quelque chose faisant difficulté. Le décret – surtout après la récupération de la Croix en 628 – avait plus de chance d'être obéi hors de Rome, à Naples par exemple, en Espagne ou en Gaule.

Répondons maintenant aux arguments de Chavasse.

Dom Charles Coebergh a depuis longtemps montré le peu de fondement de la thèse de Chavasse qui voulait faire du VIEUX-GELASIEN un témoin autorisé de la liturgie romaine : « Les indices que nous avons réunis [...], écrivait dom Coebergh, ne semblent aucunement plaider en faveur de la thèse que le Gélasién ancien serait substantiellement le sacramentaire en usage dans les titres romains au VII^e siècle.¹¹² »

L'oraison en question est bien dans une section (romaine ?) du sacramentaire VIEUX-GELASIEN, mais elle se trouve aussi dans un Missel gallican¹¹³. Ainsi, ladite section a donc été remaniée à l'aide d'éléments gallicans.

L'argument de l'évangélaire ne portait pas davantage que le précédent, car si le témoin W de l'évangélaire *Pi* a été écrit vers 700, la seconde famille l'a été seulement vers l'an 800, donc bien après le VIEUX-GELASIEN¹¹⁴.

Les documents grecs dont parle Chavasse, ne donnent pas une date pour la fête de l'Invention bien précise. En outre, on peut se demander comment la fête du 14 septembre se serait installée à Rome, si déjà une autre fête de la Croix y existait¹¹⁵.

Enfin, Chavasse passe trop vite d'une *mention* dans un livre plus ou moins liturgique à l'affirmation d'une fête *effective*.

Ainsi, son argumentation n'a aucun fondement.

Conclusion

La fête de l'Invention de la Sainte Croix *telle qu'elle se développe au 9^e siècle*, n'est donc pas gallicane (6^e siècle) ; elle n'est pas davantage romaine. L'histoire des fêtes de la Croix a été fort bien dessinée par dom Henri Leclercq dans le DACL¹¹⁶. Si l'Invention de la Sainte Croix **et la Décollation de saint Jean-Baptiste font** partie dès l'origine de l'Office grégorien séculier – ainsi que nous avons essayé de le **démontrer**, alors qu'elle n'était pas au point de départ de la Messe – dans ce cas, nous pouvons ajouter les compléments suivants.

1. Le développement effectif de la fête de l'Invention de la Sainte Croix au 9^e siècle en occident provient largement de l'Office grégorien séculier.
2. Le VIEUX-GELASIEN – ce manuscrit, écrit dans la région parisienne, est un peu postérieur à 750¹¹⁷, l'influence de la liturgie du sud de l'Italie y est indéniable¹¹⁸ – se trouve être le document liturgique ayant un formulaire de l'Invention (au 3 mai) le plus proche de la création de l'Office grégorien.
3. Alcuin, l'abbé de Saint-Martin de Tours où est né l'Office grégorien séculier, appartenait à une tradition anglaise qui, au moins par l'évangélaire, connaissait l'Invention de la Sainte Croix. Bède le Vénérable – le membre le plus éminent de cette tradition – mentionne la découverte de la Croix par Hélène. L'arrivée en Angleterre de cette fête est probablement due à la délégation d'origine napolitaine venue en 669 en Northumbrie à la demande du pape Vitalien, et à son chef Théodore qui avait été témoin dans sa jeunesse de la récupération de la Croix par l'empereur Héraclius sur Chosroès, le roi des Perses.

¹¹² COEBERGH, p. 88.

¹¹³ FRANCORUM, oraison 74, p. 20.

¹¹⁴ KLAUSER, p. 38, n. 198 ; p. 4.

¹¹⁵ Voir l'argumentation de COEBERGH, p. 77-78.

¹¹⁶ DACL, 3/2, cc. 3131 ss, art. « Croix ».

¹¹⁷ Antoine Chavasse rapporte la datation de Lowe (CHAVASSE, p. VIII). Dans le futur article (mentionné aussi dans l'annexe 2), nous proposerons un repère chronologique *ante quem non* pour le VIEUX-GELASIEN.

¹¹⁸ Le sanctoral est marqué par les saints de l'Italie du sud, ainsi que cela a été souvent remarqué, par exemple CHAVASSE, p. 282 ss.

4. Les mêmes conclusions se transposent et s'appliquent à la Décollation de saint Jean-Baptiste¹¹⁹.

Annexe 2. La fête sainte Madeleine en occident.

Dans un futur article, nous essaierons d'analyser le sanctoral du VIEUX-GELASIEN, retenons ici seulement le cas de sainte Madeleine. Les GELASIENS DU 8^e SIECLE¹²⁰ – qui habituellement recopient le VIEUX-GELASIEN – ont ici innové, en supprimant au 20 janvier la mention de Marius, Marthe, Audifax et Abacuc auprès de saint Sébastien. C'est que leur archétype – qui semble avoir été rédigé à Flavigny en Côte-d'Or vers la fin du 8^e siècle¹²¹ – a pris prétexte de cette mention pour créer, à l'aide de pièces tirées du commun des saints, un formulaire de Marie et Marthe qu'il plaça au 19 janvier, conformément à la notice du HIERONYMIEN pour ce jour. Voir le tableau 6.

janvier	HIERONYMIEN recensions I et II	formulaires du sanctoral du VIEUX-GELASIEN (après 750)	formulaires du sanctoral des GELASIENS DU 8 ^e S. (fin du 8 ^e siècle)
19	...Hierosolima Marthae et Mariae sororum Lazari...	–	• Marie et Marthe
20	I. Romae passio sancti Sebastiani Fabiani episcopi. via Cornelia miliario ab urbe XII Mari et Ambacu II. Romae in cimiterio Fabiani episcopi et Sebastiani. in cimiterio Mariae et Marthae Audefax et Abacuc	• saints Sébastien, Marie [sic], Marthe, Audifax et Abacuc (seul Sébastien est mentionné dans les oraïsons) • saint Fabien	• saint Fabien • saint Sébastien

Tableau 6

Aucune raison de *pratique* liturgique ne justifiait cette modification, qui provient uniquement d'une liberté que prit le compilateur du premier des GELASIENS DU 8^e SIECLE, et qui avait pour excuse la confusion des notices du martyrologe. Cette modification aurait même été impossible si le VIEUX-GELASIEN avait été lié à un usage liturgique effectif.

La mention des saintes Marie et Marthe faite par le HIERONYMIEN au 19 janvier ne signifie nullement un usage liturgique à l'endroit où a été rédigé ce martyrologe – à savoir Auxerre à la fin du 6^e siècle –, puisque le martyrologe n'a rien à voir avec un « ordo » au sens de norme de la pratique liturgique d'un diocèse ou d'un monastère, la mention fait seulement référence à Jérusalem comme lieu d'origine (d'un éventuel culte) des deux saintes. Cependant, cette mention servira deux siècles plus tard à la création, par l'archétype des GELASIENS DU 8^e SIECLE, d'une fête appelée à devenir liturgique, la toute première fête en occident de sainte Madeleine.

La modification apportée par les GELASIENS DU 8^e SIECLE est en effet le point de départ du culte *liturgique effectif* de Marie Madeleine dans les pays latins¹²². Ce culte fut transféré peu à peu au 22 juillet, selon la date fournie par le MARTYROLOGE DE BEDE qui vers 720 – pour la première fois en occident – a donné sainte Marie Madeleine (seule) au 22 juillet en conformité avec la tradition orientale¹²³. En occident où Marie de Béthanie est identifiée à Marie Madeleine, ce transfert était naturel, puisque la dévotion allait surtout à Marie (Madeleine) plus qu'à sa sœur Marthe. La notice du MARTYROLOGE DE BEDE, pas plus que celle du HIERONYMIEN, n'était en rien la marque d'une célébration liturgique effective à l'endroit même de sa rédaction.

¹¹⁹ Il n'y a pas à tenir compte des conjectures et des reconstitutions de CHAVASSE (p. 371-374) sur l'origine romaine de la fête, mais on peut retenir sa conclusion (p. 372) relative au rôle de l'évangéliste et à l'origine palestinienne, en précisant que la première fête en occident semble avoir son origine à Saint-Martin de Tours et que l'idée en était sans doute due à la tradition napolitaine importée par l'Angleterre sur le continent.

¹²⁰ GELLONE, p. 19 ss.

¹²¹ GELLONE, p. XXIII.

¹²² SAXER, p. 31 ss.

¹²³ MARTYROLOGE DE BEDE, p. 53, et DUBOIS-RENAUD, p. 132.

Annexe 3. Le monastère de Saint-Denis et l'origine du chant grégorien de la Messe.

Dom Daniel Saulnier a soulevé un problème important relatif à Saint-Denis¹²⁴. Certes, il s'agit là du répertoire de la Messe, mais il est bon d'éclairer le débat, tant pour le fait lui-même que pour préciser le contexte de l'origine du répertoire de l'Office.

Depuis toujours les médiévistes savaient que l'Abbaye royale de Saint-Denis avait eu une influence sur des centres du nord de la France et de l'Angleterre ; mais en prenant pour base des détails musicaux, dom Saulnier a mis en évidence une tradition sandionysienne, qui prouve que cette influence s'étendait aux mélodies.

Toutefois, cette tradition mélodique n'est certainement pas primitive, puisqu'elle est isolée et ne trouve aucun témoin extérieur¹²⁵. Si la version sandionysienne était originelle, pourquoi et comment aurait-elle été modifiée par l'ensemble de la tradition ? Le contexte d'oralité qui marque le tout début de l'existence du chant grégorien, et sur lequel insiste avec justesse dom Saulnier, ne permettait guère à des chantres de modifier vraiment la mélodie après l'avoir créée ou après l'avoir reçue. Une telle opération était possible dans une église particulière soit au moment où cette église accueillait le grégorien, soit dans un contexte postérieur où l'écriture commençait à apparaître.

Ainsi, non seulement les minimales variantes propres à la tradition sandionysienne ne sont pas primitives dans le grégorien, mais encore on trouve ici – s'il en était besoin – un argument décisif assurant que Saint-Denis n'est pas le point de départ du chant grégorien de la Messe. C'est peut-être au moment où le monastère de Saint-Denis reçut le chant grégorien de l'Office séculier, que furent reçues aussi les mélodies de la Messe auxquelles des modifications esthétiques de détails furent apportées, distinguant ainsi l'usage sandionysien (et celui de sa zone d'influence) de la tradition de la Messe qu'on retrouve tant à l'ouest de la France qu'à l'est. C'est donc à bon droit, que dom Eugène Cardine jugeait extravagantes les variantes du manuscrit sandionysien du Mont-Renaud (MTR). Ainsi, bien que Saint-Denis appartienne pour le texte à l'ensemble de l'ouest – le meilleur, car le plus proche du vieux-romain – cette abbaye possède une version mélodique corrompue.

On ne connaît donc pas, à proprement parler, plusieurs traditions orales, proches mais distinctes, à avoir coexisté dès les origines du répertoire romano-franc. « Il n'y a pas, dans l'art grégorien, de 'dialectes' autonomes, de valeur égale, mais une mélodie primitive, originale, authentique, dont toutes les autres versions ne sont que la corruption¹²⁶. » L'on constate seulement à Saint-Denis un cas de tradition étrangère à la version de diffusion, encore cette tradition n'est-elle pas primitive. Metz demeure le lieu d'origine le plus probable du chant grégorien de la Messe.

Remarquons – dans le même sens – que Saint-Denis n'a pas plus transmis sa liste alléluatique pour les dimanches après la Pentecôte¹²⁷ que ses variantes musicales.

Bibliographie et sigles des documents cités

Les articles, ouvrages ou manuscrits suivants sont cités par les sigles en capitales placés devant les références, et classés selon l'ordre alphabétique, en tenant compte éventuellement de l'ordre chronologique.

¹²⁴ Voir SAULNIER/03.

¹²⁵ En fait, les rapports de Saint-Denis avec les autres monastères pouvaient parfois provoquer plus de tensions que d'échanges liturgiques, comme ce fut le cas pour le voyage projeté par Maginaire, abbé de Saint-Denis, dans le duché de Bénévent en 787. L'abbé, qui avait reçu l'ordre de Charlemagne de déjouer les intrigues politiques graves des Napolitains, a préféré, à cause du danger encouru, ne pas trop séjourner sur place (FELIBIEN, p. 61).

¹²⁶ GAJARD, p. 45, et voir ci-dessus la note 6. L'intérêt de l'étude des traditions locales – dont quelques unes sont notoirement corrompues, au moins sous certains aspects – est d'aboutir à des vues d'ensemble dans le temps et dans l'espace. La recherche de la version authentique peut alors dépasser les particularismes, et voir sa patience souvent *définitivement* récompensée, surtout dans le répertoire de la Messe. En tout cas, cette recherche – qui en réalité ne porte que sur un nombre limité de pièces, celles du vieux fonds – permettra de connaître avec précision les bornes de notre savoir (SAULNIER/05, p. 386).

¹²⁷ Voir HUGLO/70, p. 226.

- ALBI : Albi, B.M. Rohegude, 44. Graduel-antiphonaire du sud de la France, autour de 900, suivant le cursus séculier. John A. Emerson, *Albi, Bibliothèque Municipale Rohegude, Manuscript 44 : A complete ninth-century gradual and antiphoner from southern France*, éd. Lila Collamore, Musicological Studies, vol. LXXVII, The Institute of Mediaeval Music, Ottawa, 2002.
- ALCUIN : Arthur Kleinclausz, *Alcuin*, Annales de l'Université de Lyon, 3^e série, Lettres, fasc. 15, Les Belles lettres, Paris, 1948.
- AMALAIRE : *Amalarii episcopi opera liturgica omnia*, 3 vol., éd. Jean-Michel Hanssens, coll. *Studi e testi*, 138-140, Vatican, 1948-1950.
- AMS : Dom René-Jean Hesbert, *Antiphonale Missarum sextuplex*, Vromant, Bruxelles, 1935.
- ANALECTA BOLLANDIANA : *Analecta Bollandiana*, Société des Bollandistes, Bruxelles,
- AS : *Bollandistes, Acta sanctorum*.
- B : Bamberg, Staatliche Bibl. lit. 23. Antiphonaire de Bamberg, fin 12^e siècle, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XX).
- BARRE : Henri Barré, « *Corrections dans l'antiphonaire de Saint-Pierre* », dans *Revue Bénédictine*, LXXVI, 3-4, (1966), p. 343-351.
- BECKER : Gustav Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Cohen, Bonn, 1885.
- BEDE : Bède le Vénérable, *Histoire ecclésiastique du peuple anglais*, II, *Miracles et missions*, collectif, Les Belles Lettres, Paris, 1999.
- BHL : *Bibliotheca hagiographica latina*, Bruxelles.
- C : Paris, BNF lat. 17436. Antiphonaire non noté de Compiègne, vers 870, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XVII-XIX).
- CAO : Dom René-Jean Hesbert, *Corpus antiphonalium Officii*, coll. *Rerum ecclesiasticarum documenta*, Series maior, fontes VII-XII, Herder, Rome, 1963-1979, 6 vol. Vol I : *Manuscripti « cursus Romanus »*, 1963. Vol II : *Manuscripti « cursus monasticus »*, 1965. Vol III : *Invitoria et antiphonae*, 1968. Vol IV : *Responsoria, versus, hymni et varia*, 1970. etc.
- CARRE : J.-X. CARRE DE BUSSEROLLE, « *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine* », VI, dans *Mémoires de la Société d'archéologie de Touraine*, XXXII, Rouillé-Ladevèze, Tours, 1884.
- CATHOLICISME : *Catholicisme*, Encyclopédie publiée sous le patronage de l'Institut catholique de Lille, Letouzey et Ané, Paris, 1947 ss.
- CHAVASSE : Antoine Chavasse, *Le sacramentaire gélasien* (Vaticanus Reginensis 316), Bibliothèque de Théologie, série IV, vol. I, Tournai, 1958.
- CHELINI : Jean Chélini, « *Alcuin, Charlemagne et Saint-Martin de Tours* », dans *Mémorial de l'année martinienne*, Bibliothèque de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, Vrin, Paris, 1962, p. 19-50.
- CLAIRE : Dom Jean Claire, « *Les répertoires liturgiques latins avant l'octoéchos* », dans *Études grégoriennes*, 15, (1975), p. 5-192.
- COEBERGH : Dom Charles Coebergh, « *Le sacramentaire gélasien ancien, une compilation de clercs romanisants du VII^e siècle* », dans *Archiv für Liturgiewissenschaft*, 7-1, (1961), p. 45-88.
- D : Paris, BNF lat. 17 296. Antiphonaire de Saint-Denis, 12^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. XI-XV).
- DACL : *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris.
- DELALANDE : Abbé P. Delalande, *Histoire de Marmoutier depuis sa fondation par saint Martin jusqu'à nos jours*, Barbot-Berruer, Tours, vers 1896.
- DINET : Abbé Ch.-L. Dinet, *Saint Symphorien et son culte*, 2 vol. Michel Dejussieu, Autun, 1861.
- DUBOIS-LEMAITRE : Dom Jacques Dubois et Jean-Loup Lemaître, *Sources et méthodes de l'hagiographie médiévale*, Cerf, Paris, 1993.
- DUBOIS-RENAUD : Dom Jacques Dubois et Geneviève Renaud, *Édition pratique des martyrologes de Bède, de l'Anonyme lyonnais et de Florus*, CNRS, Paris, 1976.
- E : Ivree, Chapitre 106. Antiphonaire d'Ivree, 11^e siècle, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XX-XXI).
- ÉGINHARD : Arthur Kleinclausz, *Éginhard*, Annales de l'Université de Lyon, 3^e série, Lettres, fasc. 12, Les Belles lettres, Paris, 1942.

- F : Paris, BNF lat. 12 584. Antiphonaire de Saint-Maur les Fossés, 12^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. XV-XVII).
- FELIBIEN : Dom Michel Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*, 1706, réimpr. : éd. du Palais Royal, Paris, 1973.
- FLICHE ET MARTIN : *Histoire de l'Église*, sous la direction d'Augustin Fliche et Victor Martin, 5, *Grégoire le Grand...*, par Louis Bréhier et René Aigrain, Bloud et Gay, 1938.
- FRANCORUM : *Missale Francorum (Cod. Vat. Reg. lat. 257)*, coll. *Rerum ecclesiasticarum documenta*, Series maior, fontes II, éd. Leo Cunibert Mohlberg, Herder, Rome, 1957.
- FROGER/79 : Dom Jacques Froger, « *Le fragment de Lucques (fin du VIII^e siècle)* », dans *Études grégoriennes*, 18, (1979), p. 145-155.
- FROGER/80 : Dom Jacques Froger, « *Le lieu de destination et de provenance du 'Compendiensis'* », dans *Ut mens concordet voci : Festschrift Eugène Cardine zum 75. Geburtstag*, éd. Johannes Berchmans Göschl, EOS-Verlag, Sankt Ottilien, 1980, p. 338-353.
- G : Durham, Chapitre B. III. 11. Antiphonaire de Liège, 11^e siècle, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XIX-XX).
- GAJARD : Dom Joseph Gajard, « *Les récitations modales des 3^e et 4^e modes et les manuscrits béneventains et aquitains* », dans *Études grégoriennes*, I, (1954), p. 9-45.
- GAL 2 : Saint-Gall, Stiftsbibl. 339. Graduel de Saint-Gall, calendrier : 997-1011, première moitié du 11^e siècle, éd. en fac-similés dans coll. *Paléographie musicale*, t. I, Solesmes, 1889.
- GAL 4 : Saint-Gall, Stiftsbibl. 340. Graduel de Saint-Gall, calendrier : 1035-1042, milieu du 11^e siècle ; voir *Le graduel romain. Édition critique par les moines de Solesmes*, II, *Les Sources*, Solesmes, 1957.
- GELASIENS DU 8^e SIECLE : La liste des principaux sacramentaires *gélasiens du 8^e siècle* publiés se trouve dans *Liber sacramentorum engolismensis*, éd. Patrick Saint-Roch, coll. *Corpus Christianorum*, Series latina CLIX C, Brépols, Turnhout, 1987, p. XXVI. Ce sont les sacramentaires d'Angoulême (ci-dessus), de GELLONE (ci-dessous), d'Autun et de Saint-Gall, mais aussi celui de Rheinau : *Sacramentarium rhenaugiense*, éd. Anton Hänggi et Alfons Schönherr, coll. *Spicilegium Friburgense*, 15, 1970, Universitätsverlag Freiburg Schweiz.
- GELLONE : *Liber sacramentorum gellonensis*, éd. dom André Dumas et dom Jean Deshusses, coll. *Corpus Christianorum*, Series latina CLIX, Brépols, Turnhout, 1981.
- GOUDESSENNE : Jean-François Goudesenne, *Les Offices historiques ou historiae composés pour les fêtes des saints dans la province ecclésiastique de Reims (775-1030)*, Brepols, Turnhout, 2002.
- GREGOIRE DE TOURS : Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, PL LXXI, cc. 159-572.
- GUILMARD/94 : Dom Jacques-Marie Guilmard, « *Une antique fête mariale au 1^{er} janvier dans la ville de Rome ?* », dans *Ecclesia orans*, 11/1, (1994), p. 25-67.
- GUILMARD/99 : « *Nécessité et limites du recours aux mélodies pour établir l'histoire de la création du chant grégorien* », dans *Ecclesia orans*, 16/3, (1999), p. 415-517.
- GY : Père Pierre-Marie Gy, o.p., « *Les répons de l'office nocturne pour la fête de saint Martin* », dans *Studia anselmiana*, 95, *Traditio et progressio. Studi liturgici in onore Prof. Adrien Nocent, o.s.b.*, par Giustino Farnedi, *Analecta liturgica*, 12, Rome, 1988.
- H : Saint-Gall, Stiftsbibl. 390-391. Antiphonaire noté de Saint-Gall, écrit à partir de 986 et avant 1017, et suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. VI-IX).
- HIERONYMIEN : Père Hippolyte Delehaye, s.j. et dom Henri Quentin, o.s.b., *Commentarius perpetuus in Martyrologium hieronymianum*, dans *Acta sanctorum novembris*, II, pars posterior, Bruxelles, 1931.
- HUGLO/70 : Michel Huglo, « *Les listes alléluiaïques dans les témoins du graduel grégorien* », dans *Speculum musicae artis*, Mélanges en l'honneur de Heinrich Husmann, éd. Heinz Becker et Reinhard Gerlach, Wilhelm Fink Verlag, Munich, 1970, p. 219-227.
- HUGLO/79 : Michel Huglo, « *Les remaniements de l'antiphonaire grégorien au IX^e siècle : Hélishachar, Agobard, Amalair* », dans *Culto cristiano e politica imperiale carolingia*, Actes du XVIII^e Congrès d'études de Todi (1977), Presso l'Accademia Tudertina, Todi, 1979, p. 89-120.
- JEAUNEAU : Édouard Jeauneau, « *L'abbaye de Saint-Denis introductrice de Denys en occident* », dans *Denys l'Aréopagite et sa postérité en orient et en occident*. Actes du Colloque International, Paris, 1994, éd. Ysabel de Andia, coll. *Études Augustiniennes*, série Antiquité 151, Institut d'Études Augustiniennes, Paris, 1997, p. 361-378.

- KLAUSER : Theodor Klauser, *Das Römische capitulare evangeliorum*, coll. *Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen*, 28, Münster in W., 1935.
- L : Bénévent, Bibl. Cap., V. 21. Antiphonaire de Saint-Loup de Bénévent, fin 12^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. XX-XXIV).
- LEROQUAIS : Abbé Victor Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 1, Paris, 1924.
- LOENERTZ : Père Raymond J. Loenertz, o.p., « *La légende parisienne de saint Denys l'Aréopagite, sa genèse et son premier témoin* », dans *Analecta Bollandiana*, 69, (1951), p. 217-237.
- LP : *Le Liber pontificalis*, 1, éd. abbé Louis Duchesne, Ernest Thorin, Paris, 1886.
- LUQ 490 : Lucques, Bib. cap. 490.
- LUQ 601 : *Antiphonaire monastique XII^e siècle, codex 601 de la bibliothèque capitulaire de Lucques*, Desclée, Tournai, 1906, coll. *Paléographie musicale*, t. IX.
- LUQ 602 : Lucques, Bib. cap. 602, antiphonaire de Lucques, 12-13^e siècles.
- LUQ 603 : Lucques, Bib. cap. 603, antiphonaire de S. Maria de Pontetetto, 12^e siècle.
- LUQ 605 : Lucques, Bib. cap. 605, antiphonaire de Saint-Martin de Lucques, 11^e siècle.
- M : Monza, Chapitre c. 12.75. Antiphonaire de Monza, début 11^e siècle, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XXI-XXII).
- MAAN : Jean Maan, *Histoire de l'église de Tours*, 1667, rééd. et trad. de Paul Letort, Python 1997-1998.
- MALLET : Dom Jean Mallet et dom André Thibaut, *Les manuscrits en écriture bénéventaine de la Bibliothèque capitulaire de Bénévent*, t. III : *Formulaires liturgiques (offices). Tables et index*, CNRS, Paris/Turnhout, Brepols, 1997. La présentation des manuscrits cités dans cet ouvrage, est donnée au t. II, 1997.
- MARTYROLOGE DE BEDE : Dom Henri Quentin, *Les martyrologes historiques du moyen âge*, Paris, 1908.
- METZ : Metz, Bibliothèque Municipale 351. Tonaire carolingien de Metz, 2^e moitié du 9^e siècle. Voir Walther Lipphardt, *Der karolingische Tonar von Metz*, coll. *Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen* 43, Aschendorffsche verlag., Münster Westfalen, 1965.
- MGH : *Monumenta Germaniae Historica*.
- MORIN/91 : Dom Germain Morin, « *La liturgie de Naples au temps de saint Grégoire d'après deux évangélistes du septième siècle* », dans *Revue bénédictine*, VIII, (1891), p. 481 ss.
- MORIN/93 : Dom Germain Morin, « *Les notes liturgiques de l'évangéliste de Burchard* », dans *Revue bénédictine*, X, (1893), p. 113-126.
- MTR : Collection privée. Antiphonaire noté du Mont-Renaud, 10/11^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; éd. en fac-similés dans coll. *Paléographie Musicale*, t. XVI, Solesmes, 1955.
- OMONT : Henri Omont, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, I, 1886.
- PL : *Patrologiae latinae cursus completus*, éd. de J.-P. Migne.
- PRÜM : Tonaire de Réginon de Prüm, avant 900. Voir Michel Huglo, *Les tonaires. Inventaire, analyse, comparaison*, Société française de Musicologie, Paris, 1971, p. 71-89.
- QLB : Berlin Staatsbib. Preussischer Kulturbesitz Mus. ms. 40 047. Antiphonaire du nord-est de la Gaule, de la 1^{re} moitié du 11^e siècle, suivant le cursus séculier ; éd. en fac-similés Hartmut Möller, *Das Quedlinburger Anthiphonar*, 3, Hans Schneider, Tutzing, 1990.
- R : Zurich, Zentralbibliothek 28. Bréviaire de Rheinau, 13^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. IX-XI).
- RABORY : Dom Rabory, *Histoire de Marmoutier et de ses prieurés*, Arthur Savaète, Paris, 1910.
- RIGHETTI : Mario Righetti : *Manuale di Storia liturgica*, II, Ancora, Milan 1955.
- ROBERTSON : Anne Walters Robertson, *The Service-Books of the Royal Abbey of Saint-Denis*, Clarendon Press, Oxford, 1991.
- ROM 1 : Rome, Vat. Arch. Saint-Pierre B 79. Antiphonaire romain de l'Office de la deuxième moitié du 12^e siècle. Transcription non notée, Jean-Baptiste Gallicciolli, *Sancti Gregorii papae I cognomento magni opera omnia*, 11, Venise, 1774. Éd. Bonifacio Giacomo Baroffio, Soo Jung

- Kim et Leonard E. Boyle, *Biblioteca apostolica vaticana, Archivio S. Pietro B 79*, coll. *Musica Italiae liturgica*, 1, Torre d'Orfeo, Rome, 1995.
- ROM 2 : Londres, BM add. 29 988. Antiphonaire romain de l'Office du 12^e siècle.
- S : Londres, British Museum, add. 30 850. Antiphonaire de Silos, 11^e siècle, suivant le cursus bénédictin ; transcription dans CAO/2, (voir p. XVII-XIX).
- SACRAMENTAIRE GREGORIEN : Dom Jean Deshusses, *Le sacramentaire grégorien. Ses principales formes d'après les plus anciens manuscrits*, 1, coll. « *Spicilegium Friburgense* », 16, Éditions Universitaires, Fribourg, 1971. Cet ouvrage donne une édition comparative des sacramentaires grégoriens, dont les plus importants sont l'*Hadrianum* (Cambrai BM 164, écrit vers 811-812) et le *Paduense* (Padoue, Bib. Cap. D 47, écrit au milieu du 9^e siècle).
- SAULNIER/03 : Dom Daniel Saulnier, « *Présence d'une tradition orale française parallèle à celle de Metz et Saint-Gall* », dans *Études grégoriennes*, XXXI, (2003), p. 5-23 ; le même : « *Une tradition orale française parallèle à celle de Metz et Saint-Gall* », dans *L'art du chantre carolingien. Découvrir l'esthétique première du chant grégorien*, dir. Christian-Jacques Demollière, Serpenois, Metz, 2004, p. 125 ss.
- SAULNIER/05 : Daniel Saulnier, *Des variantes musicales dans la tradition manuscrite des antiennes du répertoire romano-franc. Description, typologie, perspectives*, thèse de doctorat inédite présentée à l'École pratique des Hautes Études, juin 2005.
- SAXER : Mgr Victor Saxer, *Le culte de Marie Madeleine en occident des origines à la fin du moyen âge*, Cahiers d'archéologie et d'histoire, 3, Auxerre/Paris, 1959.
- SCHMITZ : Dom Philibert Schmitz, *Histoire de l'Ordre de Saint Benoît*, t. 1, *Origines, diffusion et constitution jusqu'au XII^e siècle*, Maredsous, 1942.
- TOLEDE : Tolède, Bib. Cath. 48.14. Antiphonaire du début du 12^e siècle.
- V : Vérone, Chapitre XCVIII. Antiphonaire de Vérone, 11^e siècle, suivant le cursus séculier ; transcription dans CAO/1, (voir p. XXII-XXIII).
- V' : Rome, Vat. lat. 5319. Antiphonaire de la Messe du 11^e-12^e siècle à l'usage du Latran, éd. Bruno Stäblein, *Die Gesänge des altrömischen, Graduale Vat. lat. 5319*, coll. *Monumenta monodica Mediae Aevii*, II, Bärenreiter, Kassel, 1970.
- VIE DES SAINTS : *Vie des saints et des bienheureux*, par les Pères bénédictins de Paris, Paris.
- VIEUX-GELASIEN : Vatican, Bibliotheca Apostolica, Regimensis 316, et Paris, BNF lat. 7193. *Liber sacramentorum romanae aeclesiae ordinis anni circuli*, éd. dom Leo Cunibert Mohlberg, coll. *Rerum ecclesiasticarum documenta*, Series maior, Fontes IV, Herder, Rome, 1960.
- VOGEL : Cyrille Vogel, « *La réforme cultuelle sous Pépin le bref et sous Charlemagne* », dans *Die Karolingische Renaissance*, Graz, 1965.
- WILMART/34 : Dom André Wilmart, « *Un témoin anglo-saxon du calendrier métrique d'York* », dans *Revue bénédictine*, 46, (1934), p. 41-69.
- WILMART/37 : Dom André Wilmart, « *Le lectionnaire d'Alcuin* », dans *Ephemerides liturgicae*, 51, 1937, p. 136-197.

